

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3370 - VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

DÉCRISPATION POLITIQUE

Les familles des prisonniers politiques interpellent les évêques

Dans le mémorandum déposé le 15 novembre au siège de la Conférence épiscopale nationale du Congo, les familles des prisonniers politiques de la RDC ont rappelé aux évêques que depuis la signature, le 31 décembre 2016, de l'Accord de la Saint-Sylvestre, leurs parents demeurent embastillés dans les prisons, alors que le chapitre V dudit accord statuait sur la nécessité de leur libération.

Persuadées qu'aussi longtemps que les prisonniers politiques congolais ne seraient pas libérés, il n'y aurait aucune garantie d'un aboutissement heureux du processus électoral en RDC, ces familles sollicitent l'implication des évêques afin qu'il soit mis un terme au torpillage de l'Accord politique global et inclusif.

Page 3



Manifestation des familles des détenues politiques devant le siège de la Cénco, à Kinshasa.

ENJEUX POLITIQUES

Une requête en radiation de la candidature de Ramazani Shadary en cours



Quelques candidats présidents de la République

Dans un document signé le 14 novembre, les candidats à la présidentielle et chefs de parti et regroupement politique accusent le candidat du Front commun pour le Congo (FCC) d'utilisation à des fins de propagande des biens, des finances et du personnel de l'État. Usant de leur droit constitutionnel et conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi électorale, ils sont en instance de saisir la Cénco contre le candidat incriminé de la majorité présidentielle. Du côté du FCC, la requête est loin d'émouvoir les esprits. « Il faut prouver les choses, il ne faut pas les déclarer tout simplement », a réagi à ce sujet Lambert Mende. Et d'ajouter que « le FCC se défendra devant les cours et tribunaux, pour démontrer que ces accusations relèvent d'une blague de mauvais goût ».

Page 2

PETIT ÉCRAN

Benjamin Kahitare dans la sixième saison du Parlement du rire

Ravi de participer pour la seconde fois au Parlement du rire, le comédien s'est souvenu avec bonheur du privilège d'avoir pris part à son premier tournage. Il a affirmé avoir eu du plaisir à être sur ce « très grand plateau de l'humour sur la scène africaine ». Benjamin se réjouit encore plus d'avoir fait tout de suite bonne impression aux grosses pointures du continent à ses débuts. En octobre dernier, Le Courrier de Kinshasa rencontrait cet humoriste lushois en transit vers la capitale Abidjan pour le tournage de la nouvelle série d'épisodes. Programmé pour quatre passages en deux jours, il sera vu sur le petit écran dans de nouvelles créations, des délires sur les chômeurs.

Page 3

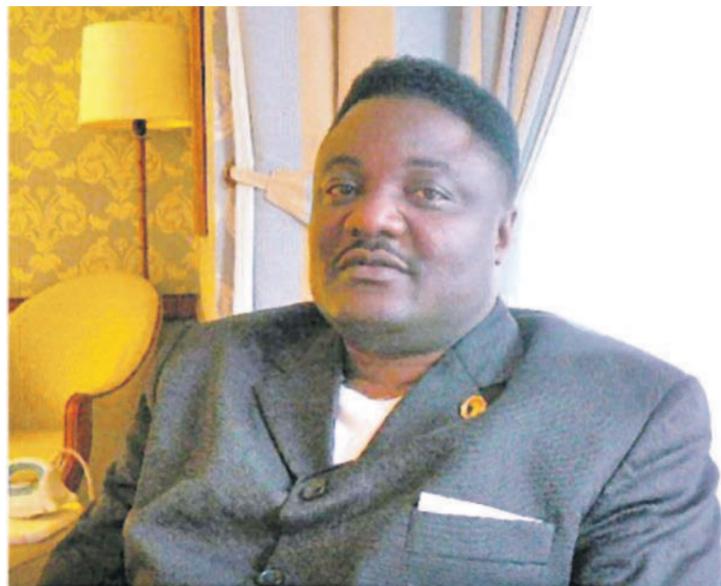
SUIVI DE L'ACCORD DE LA SAINT-SYLVESTRE

Enfin, le CNSA se dote d'un cadre juridique

Le chef de l'État, Joseph Kabila, a promulgué le 11 novembre la loi portant institution et organisation du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA). À moins de cinquante jours des élections, cette institution peut aujourd'hui mener ses actions légalement en faisant le suivi de l'accord de la Saint-Sylvestre dans un cadre juridique bien défini.

Nonobstant ce qui peut être considéré comme une réelle avancée dans la dynamique électorale, certains acteurs politiques, précisément de l'opposition, relativisent ladite loi instituant le CNSA qu'ils considèrent comme un instrument au service du pouvoir jouant le rôle d'accompagnement de la Cénco et du FCC.

Page 2



Joseph Olenghankoy

ÉDITORIAL

Vigilance

Alors que s'achève la semaine très particulière que nous venons de vivre, nous Africains et Européens, avec la commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale et les nombreuses cérémonies, rencontres, débats, échanges qui l'ont accompagnée, le temps est venu d'en dresser un premier bilan.

Bilan contrasté dans la mesure où ces journées, qui devaient permettre d'afficher la volonté de tout faire pour éviter à l'avenir la réédition des drames qui nous ont fait tant de mal dans le siècle passé, ont au contraire marqué les différends qui se creusent à nouveau entre les grandes puissances. Même s'ils paraissent anecdotiques, les actes auxquels nous avons assisté tels que l'arrivée ostensiblement tardive de Donald Trump et de Vladimir Poutine devant l'Arc de triomphe à Paris, le refus du président américain de participer à la séance d'ouverture du Forum pour la paix, l'absence à Paris des plus hautes autorités de la Chine et de l'Inde témoignent du fait que l'on est encore loin, très loin du monde apaisé dans lequel nous aspirons tous à vivre aujourd'hui et demain.

Si l'on ajoute à ce qui précède que l'Europe, qui fut responsable des tragédies ayant ensanglanté par deux fois le monde, n'a pas réussi à afficher son unité lors de la commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 puisque plusieurs dirigeants des nations qui la composent n'avaient pas jugé bon de se déplacer, force est bien de conclure, hélas !, que les leçons de ce triste passé n'ont pas été tirées comme elles l'auraient dû l'être. Et l'on peut être certain que les dirigeants de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne en sont eux-mêmes convaincus.

L'on ne saurait conclure de ce qui précède que l'Histoire, la triste Histoire, pourrait un jour prochain se répéter sur le Vieux continent. Mais l'on doit prendre acte des différends plus ou moins affichés que l'on a vu apparaître ce 11 novembre 2018 et tout au long de la semaine qui a suivi. Alors que l'humanité espérait que l'abaissement des barrières entre les peuples rendu possible par les nouvelles technologies s'accompagnerait d'une forte diminution des tensions entre les pays riches de l'hémisphère nord, c'est malheureusement le contraire qui se produit sous nos yeux. A nous donc, peuples émergents, d'agir sur la scène internationale afin d'empêcher les mauvais démons de se réveiller.

Les Dépêches de Brazzaville

SUIVI DE L'ACCORD DE LA SAINT-SYLVESTRE

Le CNSA se dote enfin d'un cadre juridique

Le président Joseph Kabila a promulgué, le 11 novembre, la loi portant institution et organisation de la structure.

Installé depuis juillet 2017, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA) a toujours fonctionné sans une assise juridique susceptible de le renforcer en tant qu'institution d'appui à la démocratie. C'est chose faite depuis le 11 novembre, à la faveur de la loi portant institution et organisation du CNSA promulguée par le président de la République, Joseph Kabila Kabange. À moins de cinquante jours des élections, cette institution peut aujourd'hui mener ses actions légalement en faisant le suivi de l'accord de la Saint-Sylvestre dans un cadre juridique bien défini. En effet, le nouveau statut juridique que lui octroie cette loi lui permettra de renforcer son travail qui consiste essentiellement à garantir la tenue des élections

transparentes et crédibles.

À en croire Valentin Vangi, rapporteur du CNSA, son organe avait déjà commencé à exercer avant même la promulgation de cette loi organisant son fonctionnement sur la base de l'accord de la Saint-Sylvestre. Pour lui, la nouvelle loi n'est venue que renforcer son cadre légal, ce qui va permettre à l'institution de gagner en confiance en se crédibilisant auprès de « ceux qui insistaient sur une base juridique pour qu'ils adhèrent à l'action » qui y était menée. Selon les termes de cette nouvelle loi promulguée par le chef de l'État, le CNSA bénéficie d'une autonomie administrative et financière qui lui donne les pleins pouvoirs de mener son action sans se buter à une quelconque résistance de la part des partenaires que sont les forces politiques, la société civile et la Commission électorale nationale indépendante (Céni).

Nonobstant ce qui peut être consi-

déré comme une réelle avancée dans la dynamique électorale, certains acteurs politiques, précisément de l'opposition, relativisent cette loi instituant le CNSA qui, d'après eux, est un instrument au service du pouvoir. Joseph Olenghankoy, le président de cet organe, est perçu, à tort ou à raison, comme un levier dont la majorité entend actionner pour créditer ses options politiques en rapport avec le processus électoral. « Nous n'attendons rien du CNSA qui joue pratiquement un rôle d'accompagnement de la Ceni, du FCC et consort. Même avec une loi promulguée, le CNSA ne va rien changer », a réagi à ce sujet Claudel Lubaya, président de l'Alliance du mouvement du Kongo, regroupement de la plate-forme Ensemble de Moïse Katumbi.

Alain Diasso

ENJEUX POLITIQUES

Bientôt une requête en radiation de la candidature de Shadari devant la Ceni

Dans un document signé le 14 novembre, les candidats à la présidentielle et chefs des partis et regroupements politiques accusent le candidat du Front commun pour le Congo (FCC) d'utilisation à des fins de propagande des biens, des finances et du personnel de l'État.

Depuis le dernier meeting du Front commun pour la nation (FCC) organisé le 27 octobre au stade des martyrs avec, à la clé, une grande mobilisation symbolisée par la forte affluence enregistrée ce jour-là, le candidat de la majorité fait l'objet des récriminations diverses. Il lui est reproché de faire main basse sur les finances publiques dans le cadre des activités de la plate-forme présidentielle. L'opposition ainsi que plusieurs organisations de la

société civile sont convaincues que l'argent gaspillé lors de cette grandiose manifestation a été puisé dans les caisses de l'État. À la suite de quelques ONG qui ont affirmé détenir des preuves en rapport avec ces accusations, c'est au tour du Collectif des candidats président de la République de rebondir sur cette question en martelant sur leur détermination d'obtenir la radiation de la candidature d'Emmanuel Ramazani Shadari.

Réunis le 14 novembre à Kinshasa, ces candidats à la présidentielle et chefs des partis et regroupements politiques ont fait une déclaration politique dans laquelle ils accusent le candidat du FCC d'utiliser les moyens et personnel de l'État aux fins de propagande. Usant de leur droit constitutionnel et conformément

aux dispositions de l'article 36 de la loi électorale, ils ont pris la liberté de saisir l'autorité compétente par une requête en radiation de la candidature d'Emmanuel Ramazani Shadari. Ils ont, en outre, affirmé être en instance de saisir les instances compétentes pour tirer au clair cette affaire. Du côté du FCC, la requête en radiation de la candidature d'Emmanuel Ramazani Sharadi élaborée par le collectif des candidats présidents de la République est loin d'émouvoir les esprits. « Il faut prouver les choses, il ne faut pas les déclarer tout simplement. S'ils ont des preuves qu'ils articulent ça devant les juges », a réagi à ce sujet Lambert Mende qui assure par ailleurs que « le FCC se défendra devant les cours et tribunaux, pour démontrer que ces accusations relèvent d'une blague de mauvais goût ».

A.D.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉCRISPATION DE LA VIE NATIONALE

Les familles des prisonniers politiques interpellent les évêques

Dans le mémorandum qui tourne sur la question « Où sont vos frères ? », adressé à la Conférence épiscopale nationale du Congo (Céncó), les parents des détenus regrettent ce qui est vu comme une passivité complice des prélats catholiques, à qui ils rappellent leur engagement à se porter « garants » de leur libération car nommément cités dans l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Les familles des prisonniers politiques de la République démocratique du Congo (RDC) ont déposé, le 15 novembre au siège de la Céncó, à Gombe, un mémorandum adressé aux évêques congolais. Elles rappellent, dans le document, que depuis la signature, le 31 décembre 2016, de l'Accord de la Saint-Sylvestre sous l'égide de la Céncó, leurs parents demeurent embastillés dans les mouirois congolais, dits « prisons », même si le chapitre V de cet accord statuait sur la nécessité de leur libération. « Certains parmi eux, définis emblématiques, sont cités nommément en tant que bénéficiaires des mesures de décrispation politique mais, malgré cela, rien n'est entrepris par l'exécutif congolais - animé essentiellement par la majorité politique signataire de l'Accord et ses alliés - afin de leur rendre la liberté », souligne le texte. Le document relève également que dans son rôle de facilitation de l'Accord de la Saint-Sylvestre, la Céncó avait pris l'initiative de se porter garante de la libération des prisonniers politiques et du retour des exilés politiques, en demandant à l'opposition et à la société civile, pendant les discussions au Centre interdiocésain de Kinshasa, d'accepter que ceux-ci soient libérés après la signature de l'Accord et pas avant, comme ces compo-



Photos de la manifestation, devant le siège de la Céncó, à Kinshasa

santes l'exigeaient préalablement.

Un consensus qui n'a profité qu'à une partie

Le mémorandum regrette que le consensus politique dégagé à l'issue de cet accord, signé il y a deux ans, n'ait pu profiter qu'au président Joseph Kabila qui s'est maintenu au pouvoir hors mandat constitutionnel, sans respecter le cahier des charges exigé par l'opposition politique et la société civile. Le Conseil national de suivi de l'accord (CNSA), font remarquer les signataires, demeure une coquille vide qui n'a pas d'existence légale, dépourvue de toute considération de la part de l'exécutif en place en ce qui concerne ses rares et timides prises de position, aussi bien par rapport à la libération des prisonniers politiques qu'à l'évaluation générale du processus électoral. « L'exécutif issu de la signature des arrangements particuliers souscrits par une frange de l'opposition, le 27 avril 2017, au Palais du peuple, n'applique pas son propre agenda qui prévoyait la libération des prisonniers politiques emblématiques, une semaine

après la signature du protocole établissant le calendrier des étapes d'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre », lit-on dans le mémorandum. Le texte note que les délégations officielles des négociations du Centre interdiocésain, pour le compte de l'opposition et de la société civile, n'ont pas reconnu la désignation des membres participant à ce gouvernement, mais ces membres dissidents, quant à eux, continuent à ne pas respecter leurs engagements, y compris ceux prévus par leurs propres « arrangements particuliers ».

« Des prisonniers emblématiques toujours en prison »

Pour ces familles, il n'y a plus lieu de se taire, étant donné que l'opinion publique congolaise est de plus en plus sceptique en ce qui concerne le lancement d'un processus électoral tardif, exclusif et surtout caractérisé par une crispation croissante du climat politique. Alors que des candidats à l'élection présidentielle ont été irrégulièrement invalidés par une Commission électorale nationale indépendante et une Cour constitutionnelle manifestement par-

tisanes, ont-elles déploré, les prisonniers politiques emblématiques comme Eugène Diomi Ndongala et Jean-Claude Muyambo croupissent toujours en prison; Moïse Katumbi est empêché de rentrer au pour présenter sa candidature à l'élection présidentielle et des nombreux autres dissidents politiques se sont ajoutés à la liste des prisonniers qui devaient être libérés à l'issue des travaux d'une fantomatique « commission ad hoc », composée par des magistrats et des représentants de la société civile, qui n'a jamais été mise en place. Pour ces familles, les opposants Gekoko Mulumba et Franck Diongo se sont ajoutés à la liste sur la base de poursuites politiquement motivées; alors que les autres exilés cités dans l'Accord de la Saint-Sylvestre comme Anzuluni et Mbusa Nyamwisi sont toujours empêchés de rentrer en RDC. Le mémo épingle également les cas des autres civils qui devaient être libérés sur la base de l'amnistie entrée en vigueur en 2014, dont Eric Kikunda et Firmin Yangambi, ainsi que des activistes des mouvements citoyens comme Carbone Beni et les autres membres du mouvement citoyens Lucha et Vici, etc, qui seraient tous injustement emprisonnés pour avoir voulu exercer leur droit à la libre expression politique.

Les signataires du mémorandum disent, par ailleurs, refuser de comptabiliser le maintien en détention des prisonniers politiques dans la catégorie des « ratés » de l'Accord, même si la mauvaise foi et la ruse du gouvernement de Kinshasa ont caractérisé la mise en application sélective de l'Accord de la Saint-Sylvestre. C'est ici qu'ils demandent aux prélats catholiques ce qu'ils ont fait de leur engagement à se porter « garants » de la libération au moins des prisonniers politiques emblématiques nommément cités dans l'Accord, ainsi que des exilés politiques, eux aussi cités.

Lucien Dianzenza

PETIT ÉCRAN

Benjamin Kahitare dans la sixième saison du parlement du rire

En octobre dernier, Le Courrier de Kinshasa rencontrait l'humoriste lushois en transit dans la capitale vers Abidjan pour le tournage de la nouvelle série d'épisodes. Programmé pour quatre passages en deux jours, il sera vu sur le petit écran dans de nouvelles créations, des délires sur les chômeurs.

« Les chômeurs, personne ne pense à eux ! », explique d'entrée de jeu Benjamin Kahitare, en parlant des prochaines prestations à voir sur le petit écran dans un rire narquois. Et de poursuivre sur la même lancée : « Je vais essayer de me mettre dans la peau d'un chômeur; ce sera l'une des seules fois où l'on peut penser à eux ». Dans un autre sketch, je parle de la femme dans une approche un tout petit peu politique, en général dans la politique africaine ».

Il y en a un deuxième qui aborde la question du chômage intitulé « L'homme qui répare les chômeurs ». Au sujet de celui-ci, dit-il dans un grand rire : « C'est inspiré du prix Nobel de la provocation », ajoutant, tout en riant : « L'idée c'est qu'il y a beaucoup de choses à réparer. J'apprécie bien le prix Nobel



Extrait du passage de Benjamin Kahitare au premier tournage du parlement du rire

du Dr Mukwege, je pense que cela a été un déclin. La raison pour laquelle ce prix Nobel a été décerné est censée nous faire réfléchir en ce sens qu'il y a beaucoup de choses à réparer au Congo ».

Aussi l'humoriste s'est-il lancé à cœur joie dans une série de réflexions assez délirantes. « Pourquoi ne parlerait-on pas de l'homme qui répare l'emploi,

l'homme qui répare le tribalisme, etc., des choses à réparer; il y en a tellement ! Cela veut dire qu'il y a encore d'autres engagements à prendre. Le Congo a besoin de ces hommes qui réparent », a-t-il renchéri.

Ravi de participer pour la seconde fois au parlement du rire, Benjamin Kahitare s'est souvenu avec bonheur du privilège d'avoir pris part à son premier tournage.

« J'ai été invité à la première édition avec Roch Bodo et les Tuma Haut », a-t-il dit, affirmant avoir eu du plaisir à être sur ce « très grand plateau de l'humour sur la scène africaine ». Et de confier, admiratif : « Il faut avouer que c'est une référence de l'humour africain, il a poussé très loin le niveau de l'humour du continent ». Pour l'humoriste lushois, « lorsque l'on y est, cela veut dire que l'on est quelque part très bon dans ce que l'on fait ». Il a estimé : « Se trouver à y représenter le pays c'est plus de responsabilité, le sens de l'engagement qui grandit, plus de conscience que ce que l'on fait peut nous mener loin ». Benjamin se réjouit encore plus, dit-il, d'avoir fait tout de suite bonne impression aux grosses pointures du continent à ses débuts. « J'ai toujours été en très bonnes relations avec les organisateurs depuis le Festival du rire de Lubumbashi où ils m'ont vu « naître », j'ai grandi dans ce que je fais, je n'arrête pas d'avoir des repères, notamment Mamane et Gohou », a-t-il témoigné avec une once de fierté.

Et, pour ce qui est du succès de

ses compatriotes au Parlement du rire car, il faut le dire, il ne se passe pas une saison sans que l'on y retrouve un humoriste du Congo-Kinshasa, Benjamin l'explique simplement. « Le parlement du rire est une plateforme africaine, cela n'a rien à avoir avec la Côte d'Ivoire mais en plus, chez nous, il y a des artistes qui font des progrès autant que moi, j'en ai fait dans cette décennie. Ils ont emmené l'humour très, très loin », a-t-il déclaré, précisant, sur son propre compte : « Je suis d'ailleurs fier de faire partie de ceux-là qui défendent valablement les couleurs de la RDC, l'humour congolais sur le plan international. Du moins, sur la scène africaine jusque-là. Une certitude, il y a des bosseurs, des gens qui travaillent et qui sont considérés pour cela ». Il a confié en sus : « Il faut avouer qu'à chaque prestation où apparaît un humoriste congolais à présent, tous les regards sont posés sur lui car les gens s'attendent à quelque chose de bien, parce que nous savons nous démarquer. Nous faisons un travail intéressant ».

Nioni Masela

HUMOUR

Les Bobodioufs sur les planches du Lubum Comedy Club

Annoncé depuis quelques mois pour un événement culte, le rendez-vous du rire quasi hebdomadaire qui tient en haleine Lubumbashi s'offre sa première affiche de marque étrangère avec le célèbre duo burkinabè, le 17 novembre, à partir de 18h.

Chose promise, chose due. Le Lubum comedy club avait annoncé, il y a peu, son ambition panafricaine pour commencer avant de s'ouvrir au monde. Et le premier pas va être fait avec la participation des Bobodioufs et Weifara Kaya de Brazzaville. Pour Benjamin Kahitare, l'initiateur de la scène découverte de l'humour qui devient, au fil des mois, une plaque tournante incontournable du rire du Haut Katanga, c'est une preuve qu'un rêve prend corps. « Nous sommes en train de mettre petit-à-petit la RDC, Lubumbashi, sur la carte mondiale de l'humour », a-t-il confié au Courrier de Kinshasa. Il ne cache pas le vœux qu'il nourrit et pour lequel le Lubum comedy club, dont la troupe compte dix humoristes, abat un travail important. « Nous avons fait venir les Bobodiouf du Burkina et Weifara Kaya de Brazzaville », a-t-il fait savoir, poursuivant : « Nous aimerions aussi que les humoristes d'autres pays disent, après leur passage ici, qu'ils ont fait un pas de plus, évolué dans leur



Les Bobodioufs sur les planches du Lubum comedy club

carrière grâce à cela. Nous ne devons pas toujours être les seuls à avoir pour repère de notre grandeur les initiatives étrangères mais devons aussi le devenir pour les autres à partir de nos initiatives ». L'humour se porte bien à Lubumbashi, l'on doit pour cela une fière chandelle à Lubum comedy club. Ce n'est pas le coup du hasard comme l'explique Benjamin : « Il y a un travail d'entrepreneur qui est fait dans ce sens ». Indiquant à l'occasion

qu'il a un background d'études d'entrepreneuriat, il soutient que pour aller de l'avant, il a pris lui-même « les choses en main ». Résultat des courses, « les salles sont remplies » car le public aime ces week-ends de fou rire qu'il attend, d'ailleurs, avec impatience. Et cet afflux n'est pas sans bonne conséquence : « Aujourd'hui, nous ne nous plaignons pas, nous arrivons à accrocher quelques sponsors quoique nous ayons les mêmes difficultés que celles rencontrées à Kinshasa mais avec la détermination et du courage, ça marche », a-t-il affirmé.

Une scène dynamique

Benjamin Kahitare tient pour un vrai motif de fierté que « la scène humoristique de Lubumbashi commence à être dynamique ». Et l'on ne saurait que lui concéder ce mérite, quand il affirme : « Je l'ai assez influencée et cette année, l'on a parlé de l'humour comme jamais aupa-

ravant grâce au Lubum comedy club, j'en suis très fier ». Le succès de cette scène du rire tient aussi sans doute à son palmarès jusqu'ici très éloquent. « Nous avons fait venir plusieurs humoristes de Kinshasa. Ronsia, Abelle Bowala, Les Nyota, Félix Kisabaka et Mars Kadiombo ont presté à Lubumbashi », a-t-il déclaré. Se réjouissant que le projet avec Neveu national ait réussi car la star du rire va se produire aussi le 17 novembre, l'humoriste lushois a laissé entendre : « Ça se passe bien avec les artistes de Kinshasa car le public lushois est très accueillant. L'humour de Kinshasa est très bien apprécié autant que moi quand j'y preste ».

Aussi, avec une pointe de nostalgie dans la voix, Benjamin nous a confié : « La scène kinoise me manque énormément. Le public kinois c'est le meilleur, il me manque. Il ne te fait pas de cadeau, quand tu n'es pas drôle, il te fait sentir que tu ne l'es pas et quand tu l'es, il te donne la couronne, ça j'aime ! ». Pour pallier ce manque, il a en vue de concrétiser un tout nouveau projet de spectacle. À ce sujet, il nous a tout de suite fait savoir : « Je prévois une tournée dans le Congo, pendant le mois de mars 2019, au cours de laquelle je vais caler une date pour Kinshasa ».

Nioni Masela

NOBLE ART

La Fédération congolaise de boxe institue une commission des athlètes

L'organe regroupe tous les boxeurs de Kinshasa et leur permettra de s'exprimer, eux qui tiennent à être des acteurs pour le développement de leur discipline dans la ville capitale.



Le comité dirigeant de la commission des athlètes de la Ligue de boxe de Kinshasa

La Fédération congolaise de boxe (FCB) et la Ligue de boxe de Kinshasa ont récemment mis en place une commission des athlètes qui réunit tous les boxeurs amateurs et professionnels de la ville. Le comité provisoire de cette structure est présidé par Erick Tshimanga alias « 52 ». Dieumerici Mbidi en est le vice-président. Vice-champion de Kinshasa de boxe, le mi-lourd Landry Matete Kankonde alias « Balo » fait office de secrétaire général de cette nouvelle structure des pugilistes kinois. La trésorerie est assumée par Israël alias « Dmt Chapiteau roi Kongo ». « Après avoir décroché mon diplôme de graduat en économie et développement, on a jugé bon de me nommer secrétaire général de la commission des athlètes,

soit la troisième personnalité de tous les boxeurs de la capitale. Je suis très honoré. La commission regroupe tous les boxeurs kinois, amateurs et professionnels », a confié Landry Matete Balo à Le Courrier de Kinshasa.

Le comité dirigeant de la commission a vivement remercié le président de la FCB, Ilunga Luyoyo, le vice-président José Bolenge et Salawa, le président de la Ligue de boxe de Kinshasa, Babi, pour l'initiative et pour la confiance qui leur a été placée. « Devenons tous acteurs de notre pays le Congo pour l'émergence de notre boxe », ont déclaré les membres du comité dirigeant de la commission des athlètes de Kinshasa.

Martin Engimo

CATCH

Mwimba Texas restructure le Catch club inter Africa

Le promoteur du club l'a réaménagé, à la demande des catcheurs, afin de promouvoir ce sport classique et éducatif.

Le catcheur albinos Alphonse Mwimba Texas a récemment restructuré son club, le Catch Club Inter-Africa (CCIA). Aussi a-t-il désigné un nouveau vice-président, en la personne de Landu Mayaka alias « Mukamate ». « C'est un jeune passionné du catch, formé au sein du club. Il va me remplacer valablement afin de relancer le catch classique et éducatif, alors que je pense déjà à raccrocher. Le corps s'affaiblit au fil de l'âge, on pense à la relève. Landu Makiese est déterminé pour la promotion de ce catch classique et éducatif, sans fétiches », a confié Mwimba Texas.

Ce dernier s'est, de plus en plus, tourné vers des actions en faveur des personnes vivant avec handicap, particulièrement celles vivant avec albinisme, souvent marginalisées et discriminées dans la société. Notons que le directeur technique du CCIA, Tshimpaka Muya Tyson, et l'entraîneur Prince Dave Bedika Milambo ont conservé leurs postes respectifs, alors que d'autres lutteurs ont été promus conseillers.

C'est à la suite d'une demande formulée par les athlètes du club que Mwimba Texas a été emmené à changer les choses, alors que le catch classique et éducatif prôné par le CCIA a un peu perdu de sa saveur à Kinshasa. Ces changements visent premièrement la redynamisation



Mwimba Texas et Landu Mayaka alias Mukamate, respectivement président et vice-président du Catch club inter Africa

de la structure ainsi que la promotion de ce catch classique et éducatif pratiqué par des athlètes formés.

On pense ici à un esprit sain dans un corps sain où l'on retrouve la force, la technique et l'intelligence, comme le clame le catcheur Mwimba Texas qui n'a jamais perdu le moindre combat sur un ring, avec un palmarès hors du commun. En effet, Mwimba Texas, c'est plus de trente ans de carrière en catch, six cent quarante-six combats livrés, dont six cent quarante-deux victoires et quatre combats nuls. « J'ai été à force à égales par deux fois avec Kangalala « Machine de guerre » que j'ai battu dans d'autres combats, j'ai aussi fait un combat nul avec un catcheur qu'on avait surnommé « Mbuza Mabe » et un Zimbabwéen du nom de King Makoko », a précisé l'inusable Mwimba Texas.

M.E.

LINAFOOT/LIGUE 1

V.Club bat Dragons/Bilima, Lupopo défait Dauphin Noir

Contraint au résultat d'égalité par Rangers, V.Club se devait de l'emporter à Kinshasa face à Dragons/Bilima afin de booster son moral pour la suite du championnat national. Et à Lubumbashi, Lupopo avec son nouveau directeur technique, Joseph Mukeba, devrait gagner face à Dauphin noir.

L'AS V.Club est venu à bout de l'AS Dragons/Bilima, le 14 novembre, au stade des Martyrs de Kinshasa, en match comptant pour la 13e journée de la 24e édition du championnat de la Ligue nationale de football. Le milieu offensif Emmanuel Ngudikama, alias « Kila », entré en jeu en seconde période, a inscrit l'unique but de la partie à la 58e mn, une

réalisation importante pour les Dauphins noirs qui ne marquent plus beaucoup de buts depuis un moment en championnat national. On note le coaching payant de l'entraîneur adjoint, Raoul Jean-Pierre Shungu.

Grâce à ce succès à l'arrachée, V.Club totalise seize points en sept matchs livrés. Le succès arrive à point nommé car cette équipe a besoin de se rassurer et d'accroître son capital moral avant de disputer la finale aller de la 15e



V.Club victorieux de Dragon/Bilima, le 14 novembre, à Kinshasa

Coupe de la Confédération en terre marocaine, contre le Raja de Casablanca, club de l'ancien de la maison, Chikito Lema Mabidi, actuellement en rassemblement avec les Léopards à Kinshasa pour le match contre les Diables rouges du Congo, à Brazzaville, comptant de la cinquième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations Cameroun 2019. « Nous savions que nous allions avoir un match difficile contre Dragons et en plus, nous n'avions pas tout notre effectif. Mais nous sommes satisfaits du

résultat puisque c'est une victoire que nous avons acquise. Nos joueurs s'adaptent à chaque match. Ce n'est pas l'équipe que vous avez ce jour qui jouera contre le Raja de Casablanca. Ils vont se surpasser et vous verrez la grande équipe de V.Club », a indiqué Raoul Jean-Pierre Shungu à la conférence d'après match. Très mal en point, Dragons/Bilima ne compte que trois maigres points après onze sorties. A la conférence d'après-match, le coach Chigo Lombo des Monstres a expliqué : « Nous sommes une

équipe encore en reconstruction. Donnez-nous la chance. Nous continuons à travailler. Vous avez certainement remarqué que c'est la ligne d'attaque qui nous pose encore problème. Après autant de matchs, nous n'arrivons pas toujours à scorer. Nous avons raté plus d'occasions que V.Club. Nous n'allons pas baisser les bras et espérons faire mieux lors de la phase retour. Nous pouvions battre V.Club n'eût été la maladresse de nos attaquants. Même le but que nous encaissons, c'est une erreur du gardien et de ses défenseurs ».

Notons que le FC Saint-Eloi Lupopo s'est imposé, le même 14 novembre, au stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, face à l'AS Dauphin Noir de Goma (province du Nord-Kivu) par un but à zéro. Manix Nengelwa a signé l'unique but de la partie à la 43e mn de la partie. Entraînée par Camille Bolombo, avec le nouveau directeur technique Joseph Mukeba Mulamba, Lupopo engrange un total de treize points, alors que Dauphin noir marque un temps d'arrêt à neuf points.

Martin Engimo

CONGO - RDC

Les Léopards démarrent la préparation

Le onze national a entamé, à Kinshasa, la préparation du match crucial contre les Diables rouges à Brazzaville. Les joueurs arrivent depuis le lundi dans la capitale.



Les Léopards ont débuté la préparation du match du 18 novembre 2018 contre les Diables rouges

Dix-neuf joueurs sur les vingt-quatre convoqués par le sélectionneur national, Florent Ibenge, ont démarré, le 13 novembre, au stade des Martyrs de Kinshasa, la préparation du match de la cinquième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Cameroun 2019. Les Léopards vont défier, le 18 novembre au stade Alphonse Massama-Débat de Brazzaville, les Diables rouges du Congo.

Pour leur première séance d'entraînement sous la férule de Florent Ibenge, on a noté la présence des gardiens de but Auguy Kalambayi (Sanga Balende), Anthony Mossi (Chiasso/D2 Suisse), Ley Matampi (Al Ansar/D2 Arabie Saoudite); des défenseurs Djuma Shabani (V.Club), Issama Mpeko (Mazembe), Glody Ngonda (V.Club), Christian Luyindama (Standard de Liège/Belgique), Bobo Ungenda (Primeiro do Agosto/Angola), Yannick Bangala (V.Club), Marcel Tisserand (Wolfsburg/Allemagne).

Les milieux présents ont été Chancel Mbemba (Porto/Portugal), Nelson Munganga (V.Club), Fabrice Lwamba Ngoma (V.Club), Chikito Lema (Raja de Casablanca/Maroc), Trésor Mputu (Mazembe), Ricky Tulenge (Daring Club Motema Pembe). En attaque, il y a eu Meschak Elia (Mazembe), Firmin Mubele (Toulouse/France) et Jean-Marc Makusu (V.Club).

Le 14 novembre, étaient attendus le capitaine Youssouf Mulumbu (Celtic Glasgow/Ecosse), Britt Assombalonga (Middlesbrough/D2 Angleterre), Yannick Bolasie (Aston Villa/D2 Angleterre), Fabrice Nsakala (Alanyaspor/Turquie) et Gauthier Kasongo Kabongo (Zamalek/Egypte).

M.E.

CAN U23 - EGYPTE 2019

La RDC n'a pas battu le Rwanda à Gisenyi

Dans la première partie de la double confrontation entre les deux pays, il n'y a pas eu de but en dépit de multiples occasions en faveur des poulains du sélectionneur Christian Nsengi Biembe. Le match retour est prévu le 20 novembre, à Kinshasa.



Les Léopards Espoirs de la RDC face aux Amavubi du Rwanda, le 14 novembre 2018, à Gisenyi

Les Léopards football de la République démocratique du Congo (RDC) de moins de 23 ans ont contraint, le 14 novembre au Rubavu Stadium de la ville frontalière rwandaise de Gisenyi, les Amavubi U23, au résultat d'égalité de zéro but partout. C'était en match aller des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) dont la phase finale est prévue en 2019 en Egypte.

En fait, la sélection coachée par Christian Nsengi Biembe est passée à côté d'une victoire quasi-certaine, au regard des occasions nettes de but vendangées par ses joueurs dans un stade rempli de supporters rwandais et quelques Congolais résidant à Gisenyi et à Goma voisin.

Pour cette rencontre, le onze de départ de Christian Nsengi s'est composé du gardien de but Jackson Lunanga (V.Club), des défenseurs Arsène Zola (Mazembe), Amale Mukoko (Daring Club Motema Pembe), Trésor Tshibwabwa (Lupopo) et Hervé Beya

(Nyuki), des milieux de terrain Peter Mutumosi (Rangers), Glody Likonza (Mazembe), Edo Kayembe (Anderlecht/Belgique) et Ifunga Ifasso (Nyuki). Les attaquants ont été Jackson Muleka (Mazembe) et Nelson Balongo (Saint-Trond/Belgique). Avec ce score piège de zéro but partout, les U23 congolais seront obligés de marquer le 20 novembre, à Kinshasa, lors du match retour et surtout ne pas prendre de but.

Quelques joueurs binationaux ont décliné la sélection congolaise pour ce match, entres autres, Christopher Nkunku et Stanley Nsoki (Paris Saint Germain), le gardien de but Over Mandanda (Bordeaux) et Gédéon Kalulu (Lyon), Arnaud Nkodi Luzayadio (Paris FC), Aldo Kalulu (Sochaux), Yann Kitala (Lyon), Tristan Muyumba (Monaco), Loïc Ntambwe, Isaac Matondo et Timothée Nkada (Rennes), Bryan Mavinzi et Taylor Luvambo (Nantes).

M.E.

UNION AFRICAINE

La réforme de l'institution au centre d'un nouveau sommet

La capitale éthiopienne, Addis-Abeba, accueillera, les 17 et 18 novembre, une nouvelle réunion des dirigeants africains consacrée à la réforme de l'organisation continentale.

Le projet de réforme institutionnelle de l'Union africaine (UA) est porté depuis deux ans par le président rwandais, Paul Kagame, l'actuel président en exercice de l'organisation panafricaine, à qui il reste moins de temps pour faire passer des changements destinés à la rendre moins bureaucratique pour plus d'efficacité.

Outre les réformes, d'autres sujets importants seront abordés par les chefs d'Etat et de gouvernement, dont le processus d'intégration, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres initiatives connexes, sans oublier la promotion de la paix et de la sécurité régionales.

D'après des analystes, les dirigeants africains devront, à l'occasion du présent sommet, réaliser la nécessité de hâter les changements de l'organisation puisqu'en janvier, Paul Kagame cèdera son poste annuel de président en exercice de l'UA au chef de l'Etat égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, bien moins enclin que lui à défendre les réformes. C'est ce que soutient Elissa Jobson, du centre d'analyse International crisis group, selon laquelle, « l'inquiétude tient à ce que, même si elle ne devait pas chercher à revenir dessus, l'Égypte ne ferait très probablement pas la promotion de ces réformes ». Elle a estimé: « Le sommet de ce week-end est le dernier effort pour faire adopter autant de modifications que possible avant que Paul Kagame ne passe la main au président égyptien ».

Le chef de l'Etat rwandais avait été chargé, en 2016, par ses pairs de réfléchir à une réforme visant notamment à garantir l'autonomie financière de l'organisation pour lui donner les moyens de sa souveraineté politique. Ce qui était de tout point de vue nécessaire puisque l'UA a été pendant de longues années critiquée pour sa lourdeur administrative et son inefficacité.

Pour avoir compris la nécessité d'engager des modifications au sein de l'organisation panafricaine, Paul Kagame a cherché à tailler dans les dépenses de l'union, en limitant le nombre de sommets et de commissions et à réduire sa dépendance à l'égard des donateurs étrangers. Il a aussi suggéré que l'UA circoncrive ses priorités à la sécurité, la politique et l'intégration économique. Depuis, certaines réformes ont été déjà adoptées. C'est le cas des sommets qui, en début d'année en cours, sont passés de deux à un sommet annuel.

En ce qui concerne la taxe sur les importations, près de la moitié des cinquante-cinq Etats membres a accepté de la payer à hauteur de 0,2%, pour réduire la dépendance de l'UA à l'égard des bailleurs étrangers, lesquels contribuent à son budget à hauteur de 50%. L'autre moitié trouvera un autre moyen d'être payée, a confié Elissa Jobson, spécialiste de l'UA à International crisis group.

Malgré ces changements remarquables et plus de deux ans et cinq sommets après, certains Etats clés sont toujours extrêmement réticents, allant jusqu'à redouter qu'un accord global sera conclu lors du sommet extraordinaire annoncé.

Analysant la procédure de réforme engagée par l'UA, Liesl

Louw-Vaudran, consultante auprès du centre sud-africain d'analyse Institute of security studies, a dit que sa réussite dépendra du nombre des chefs d'Etat qui se rendront à Addis-Abeba. « Il faudra voir combien de chefs d'Etat viennent et cela déterminera le succès du sommet, qui déterminera d'une manière ou d'une autre le succès des réformes », a-t-elle fait remarquer. Or, pour l'heure, on sait que l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Botswana, les Comores, le Togo et le Ghana ont confirmé qu'ils enverraient leur président. Quant au Nigeria et au Mozambique, ils vont déléguer leur ministre des Affaires étrangères. Les autres pays n'ont pas fait savoir qui se déplacerait.

Liesl Louw-Vaudran a, en outre, fait observer que la plupart des pays africains les plus puissants sont, en effet, réticents à donner à l'UA la capacité de prendre des décisions à leur place. « Ils ne veulent abandonner aucune part de souveraineté à la Commission de l'UA. Ils la voient encore comme une sorte de secrétariat chargé de mettre en œuvre ce que les chefs d'Etat décident », a-t-elle expliqué.

Evoquant la prochaine présidence de l'Égypte à l'organisation continentale, Elissa Jobson a souligné que les réserves du pays tiennent à une sorte de ressentiment, d'autant qu'il avait été suspendu de l'UA un an après le coup d'Etat de 2013 ayant amené Abdel Fattah Al-Sissi au pouvoir. « Il y a un sentiment général que cette décision avait été plus impulsée par la Commission que par les Etats membres. C'est une raison supplémentaire pour l'Égypte de vouloir voir les pouvoirs de la Commission réduits », a-t-elle commenté.

Nestor N'Gampoula

SAHEL

L'ONU appelle à aider la région à faire face au changement climatique

Lors d'une réunion le 13 novembre, à New York, sur les liens entre le changement climatique et les défis de la consolidation de la paix au Sahel, de hauts responsables des Nations unies ont appelé la communauté internationale à aider cette région avec des mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation.

Le Sahel est confronté à une grande insécurité et à des violences. Quelque 4,9 millions de personnes ont dû fuir leurs domiciles cette année et vingt-quatre millions d'autres ont besoin d'une aide humanitaire, a noté la présidente du Conseil économique et social (Ecosoc), Inga Rhonda King, lors d'une réunion conjointe de l'Ecosoc et de la Commission de la consolidation de la paix (CCP) consacrée à cette région de l'Afrique de l'ouest.

La détérioration constante de la situation résulte de causes sous-jacentes comme la pauvreté, l'exclusion socioéconomique et les privations, le manque d'accès aux services sociaux de base et les inégalités. L'absence d'opportunités socioéconomiques, le chômage croissant, la mauvaise gestion des ressources naturelles et la faible gouvernance ont aussi un impact désastreux.

Selon la présidente de l'Ecosoc, le Sahel est également l'une des régions au monde les plus écologiquement dégradées. Alors que le Sahel dépend largement de l'agriculture, il est régulièrement frappé par la sécheresse et des inondations qui ont des conséquences énormes sur la sécurité alimentaire. Aujourd'hui, quelque trente-trois millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et 4,7 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë.

Avec une croissance démographique estimée à 2,8% par an dans un environnement où les ressources naturelles s'amenuisent, y compris la terre et l'eau, le Sahel peut voir ses vulnérabilités s'accroître à cause du changement climatique, avec le risque de nouveaux conflits et d'autres migrations forcées. Cette situation exige une attention soutenue, a insisté Inga Rhonda King.

Le président de la CCP, Ion Jinga, a aussi estimé que le Sahel a besoin plus que jamais d'une action coordonnée de la part de la communauté internationale.

L'Ecosoc et la CCP « ont les moyens d'aider la région à identifier des mesures efficaces d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique pour le Sahel tout en construisant et maintenant la paix », a insisté Ion Jinga.

CENTRAFRIQUE

Afflux massif de rebelles à Bambari

Depuis l'affrontement ayant opposé les forces conjointes des casques bleus et des Forces armées centrafricaines (Faca) à des éléments rebelles de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) d'Ali Darassa, dans la ville du centre du pays, un nombre considérable des rebelles a été signalé dans la localité, a appris Xinhua, mardi d'une source locale.

La source a précisé que les barricades sont devenues de plus en plus denses avec les renforts des éléments rebelles, paralysant la libre circulation des personnes et des biens dans les quartiers à dominance musulmane situés à l'extrême-est de la localité.

Du fait que la ville de Bambari est partagée en deux par le cours de la Ouaka, la plupart des habitants se sentant en insécurité dans les quartiers de la rive gauche se sont retrouvés en grand nombre dans les quartiers de la rive droite, dans des familles d'accueil. Toujours d'après la source, de nombreuses boutiques dans les quartiers musulmans sont toujours restées fermées.

Toutefois, a ajouté la source, les forces conjointes des casques bleus et des Faca ne cessent de multiplier des patrouilles sur une grande partie de la ville. Fin octobre dernier, les patrouilles conjointes des casques bleus et des Faca, à Bambari, ont été mal tolérées par les éléments rebelles de l'UPC. Ce qui a abouti, autour de cette date, à des affrontements armés très meurtriers, suivis par un afflux massif dans la ville.

Xinhua

AFRIQUE-CULTURE

Rencontre de l'art contemporain à Paris

Paris vient d'accueillir la troisième édition d'Also Known as Africa (AKAA), la foire d'art contemporain africain, où quarante-neuf exposants ont présenté cent trente artistes.

Certains artistes ont dénoncé une certaine "ghettoisation" de l'art contemporain africain. La directrice d'AKAA, Victoria Pann, a appelé au "décloisonnement", et à "défaire les géographies", retenant comme seul critère le "lien à l'Afrique". « L'idée est de redessiner une carte de l'art contemporain, d'y mettre en son centre l'Afrique, de voir tous les axes, tous les regards, tous les passages, Sud-Sud et Nord-Sud, qui se créent », a-t-elle précisé.

Noël Ndong

ECHANGES COMMERCIAUX

Eco-Oil expose ses produits en Chine

Sur invitation du gouvernement chinois, la société congolaise a participé, du 5 au 10 novembre à Shanghai, à la première édition du salon d'Exposition internationale d'importation de la Chine (CIIE) qu'inaugurait le président Xi Jinping.

Opportunité unique pour l'entreprise congolaise qui œuvre dans l'agro-industrie, le CIIE été l'occasion pour Eco-Oil énergie de présenter ses produits à des milliers d'acheteurs chinois et de nouer des contacts avec des entreprises chinoises. En témoigne les échanges entre Éric Raulet et Sun Yuming, manager général département Affaires. L'objectif est de solliciter le business manager de Yto Camaco sur un accompagnement du Congo dans la mécanisation agricole. Pour cette première édition, ce sont en tout cent

soixante-douze pays, régions et organisations internationales ainsi que plus de trois mille six cents entreprises ont participé à cet événement de six jours qui a attiré plus de quatre cent mille acheteurs chinois et étrangers.

Au terme du CIIE, des accords sur des achats envisagés pour une année concernant des produits et services d'une valeur de 57,83 milliards de dollars ont été conclus lors de cette première exposition.

La Rédaction



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

**PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS
ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE-FORET/BOIS (PACIGOF)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 018-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



SECTEUR : GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET RÉFORMES FINANCIÈRES

RÉFÉRENCE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : 2000130013732

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-CG-KZO-001

« Recrutement d'un cabinet de consultants pour l'assistance technique à la définition d'une nouvelle stratégie de privatisation des entreprises publiques »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois « (PACIGOF) » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestations des services d'un consultant «Firme» pour un appui à la définition d'une nouvelle stratégie de privatisation des entreprises publiques ». Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, sans être exhaustifs:

1) La revue et le bilan diagnostique du processus actuel des privatisations en République du Congo, aux fins d'identification des forces et des faiblesses éventuelles, et de proposer des améliorations nécessaires; (2) l'étude d'impacts du programme de privatisation en cours d'exécution, sur la vie économique et sociale du Congo, aux fins de proposition nécessaires; (3) l'évaluation des mesures d'accompagnement du programme de privatisation en cours d'exécution, aux fins de proposition des améliorations nécessaires; (4) l'analyse du secteur d'activité dans lequel évoluent les entreprises publiques; (5) l'analyse détaillée du portefeuille des entreprises publiques; (6) l'élaboration d'une proposition de stratégie de privatisation des entreprises publiques (plan d'actions stratégiques et un calendrier de réalisation des opérations de privatisation des

entreprises publiques, mesures d'accompagnement nécessaires à la réalisation des différentes privatisation) et; (7) la démarche de privatisation des entreprises publiques.

Après avoir effectué toute les analyses nécessaires, le consultant proposera les modalités de désengagement de l'Etat pour chaque entreprise publique en relation avec le cadre institutionnel et réglementaire au Congo. Les options des mises en concession, d'ouverture du capital, de création de société de patrimoine devront être envisagées et proposées en fonction des activités concernées. La durée des prestations est de 90 jours calendaires et démarrage est prévu en janvier 2019, au plus tard.

2. L'Unité de Coordination du projet PACIGOF, ci après dénommé l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle invite les consultant (Firme) à présenté leur candidature e vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (lettre de motivation, documentation, référentiel des prestations similaires dans au moins deux continents, expérience dans les missions comparables et en particulier auprès des Gouvernements, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour favoriser leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en

Juillet 2012» disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi, de 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/ envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard, le 20 décembre 2018 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention : « AMI n°018-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018 - Recrutement d'un cabinet de consultants pour l'assistance technique à la définition d'une nouvelle stratégie de privatisation des entreprises publiques »

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois- (PACIGOF)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél: (242) 22 613 18 38 / 05 513 60 43; E-mail: pacigofcongo@gmail.com

Brazzaville, le 14 novembre 2018

**Le Coordonnateur
Benoît NGAYOU**



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

**PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS
ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE-FORET/BOIS (PACIGOF)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 019-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : 2000130013732

N° d'Identification du Projet : P-CG-KZO-001

« Recrutement d'un cabinet de consultants pour la réalisation d'une étude d'impact sur la structure des prix des produits pétroliers »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois « (PACIGOF) » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestations des services d'un consultant «Firme» pour la réalisation d'une étude d'impact sur la structure des prix des produits pétroliers»

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, sans être exhaustifs : (1) l'analyse et diagnostique du cadre institutionnel du secteur de l'aval pétrolier; (2) l'analyse de la structure des prix des produits pétroliers; (3) l'étude d'impact de l'augmentation des prix des produits pétroliers. La durée des prestations est de 90 jours calendaires et le démarrage est prévu janvier 2019, au plus tard.

3. L'Unité de Coordination du projet PACIGOF, ci après dénommé l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle invite les consultant (Firme) à présenté leur candidature e vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les

consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (lettre de motivation, documentation, référentiel des prestations similaires dans au moins deux continents, expérience dans les missions comparables et en particulier auprès des Gouvernements, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour favoriser leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012» disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi, de 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure

locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/ envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard, le 20 décembre 2018 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention : « AMI n°019-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018 - Recrutement d'un cabinet de consultants pour la réalisation d'une étude d'impact sur la structure des prix des produits pétroliers »

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois- (PACIGOF)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél: (242) 22 613 18 38 / 05 513 60 43; ; E-mail: pacigofcongo@gmail.com

Brazzaville, le 14 novembre 2018

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

CONGO/ALGÉRIE

Mohamed Benatou souligne la solidité des relations entre les deux pays

L'ambassadeur d'Algérie s'exprimait, le 14 novembre, au cours d'une cérémonie commémorant le 64^e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale.

Dans son discours prononcé devant un parterre d'invités, le diplomate algérien en poste au Congo, Mohamed Benatou, a tout d'abord rappelé le bon état des liens d'amitié et de coopération qui existent entre son pays et le Congo.

« L'Algérie et la République du Congo sont liées par un faisceau de liens historiques, politiques et humains qui trouve ses fondements dans la conviction partagée de la pérennité des principes humains de liberté, de dignité, étayée par leur soutien en faveur des peuples épris de justice et d'émancipation », a-t-il assuré.

Les relations entre les deux pays, a-t-il ajouté, « sont fondées sur le respect mutuel, la concertation permanente et la solidarité fraternelle. Ces relations sont ainsi voulues, de part et d'autre, pour ne pas obéir ni être déterminées par des calculs d'intérêt passagers ou des considérations de circonstance ».

Dans le domaine de la formation, le diplomate algérien a



Mohamed Benatou délivrant son message/Adiac

rappelé que près de trois cents étudiants et cadres congolais poursuivent leurs études supérieures dans des établissements spécialisés algériens. En Afrique, l'Algérie marque également son empreinte chaque année en offrant des bourses d'études à près de trois mille Africains dont les Congolais.

« Nous poursuivons cet effort pour accompagner ces pays à former leurs futurs cadres dans des universités algériennes », a-t-il fait savoir, soulignant que ces étudiants

bénéficient des mêmes avantages que leurs collègues algériens en termes de gratuité de la formation, de l'hébergement, de la restauration avec une bourse financière à égalité. Sur la situation qui prévalait dans le département du Pool, l'ambassadeur a saisi cette opportunité pour exprimer ses félicitations au peuple congolais et au gouvernement « d'avoir opté pour une cessation des hostilités à travers le dialogue, la sagesse et la réconciliation » et souhaité

que « cette option puisse être menée à son terme ».

Les acquis de la révolution Algérienne...

Pour l'ambassadeur, le déclenchement de la glorieuse révolution algérienne a été l'ultime option pour le recouvrement de la liberté et de l'indépendance de l'Algérie. En effet, plusieurs étapes, faits et événements historiques étayés de tragédies, a-t-il dit, ont forgé la conviction du peuple algérien de prendre les armes.

« Le 8 mai 1945 en a été l'un des faits majeurs car, au moment où l'on célébrait la victoire des alliés contre le nazisme, le colonialisme français avait massacré lors d'une manifestation pacifique revendiquant l'indépendance de l'Algérie, quarante-cinq mille personnes à Guelma, Kherrata et dans d'autres villes d'Algérie », a-t-il rappelé.

Une fois l'indépendance acquise, le diplomate algérien a indiqué qu'un vaste processus de construction et de développement national a été enclenché, « en partant de quasiment rien, avec un peuple déplacé, analphabète dans sa majorité, démuné d'infrastructures et spolié de ses richesses naturelles et de

ses terres ». « C'est en cela qu'il convient de mesurer l'ampleur des réalisations de l'Algérie contemporaine qui a pu se relever de rien et se bâtir une économie et un modèle de société solidaire, juste et équitable dans le respect des principes de la déclaration du 1^{er} novembre 1954 », s'est félicité Mohamed Benatou.

Dans cette optique, il a annoncé que plus de 20% du budget de l'Etat au titre de l'année 2019 est dédié aux transferts sociaux au profit des ménages, des retraités et des personnes à faible revenu. Il a, en outre, salué les réformes introduites par le gouvernement algérien pour améliorer le service public et rapprocher davantage l'administration du citoyen.

« L'Algérie continue d'avancer vers la modernisation et la diversification de son économie, tout en offrant à son peuple les conditions d'une vie digne dans la paix et la sérénité : tel est le défi algérien », a martelé le diplomate. Cette année, la commémoration du 1^{er} novembre 1954 est intervenue, a-t-il annoncé, à quelques semaines du treizième anniversaire de l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Yvette Reine Nzaba



Crédit du Congo

Promo Abonnement Entreprise à partir de 5.000F HT / Mois jusqu'au 31 Dec. 2018

Votre banque à portée de main
24h / 7j

CDCNET

Plus de fonctionnalités de performance de sécurité

Particuliers & Entreprises



Virement



Solde temps réel



Relevé des opérations



Chéquier



Autres



DISPONIBLE SUR Google Play Télécharger dans l'App Store

DROITS DE L'HOMME

Le Congo accorde une attention particulière à la protection de ses citoyens

À l'occasion du passage du pays au 3e cycle de l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, organisé à Genève, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, a réaffirmé, le 14 novembre, la détermination du gouvernement sur « la quête permanente du bien-être » de son peuple.

« La promotion et la protection des droits de l'homme n'a pas de sens et ne peut revêtir sa vraie signification que dans l'épanouissement intégral de la société », a déclaré le chef de la délégation congolaise qui présentait le Rapport du Congo à la 31e session de l'EPU. Notant que les inégalités, la discrimination, les exclusions et la violence sont « d'inaccep-

tables violations des droits humains », le ministre des Affaires étrangères a dit que son pays s'emploie à mettre en œuvre sur le terrain une politique de promotion et de protection de ces droits, « fondée, entre autres, sur l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'élimination des violences faites aux femmes ». Ce qui est rendu possible, selon lui, avec l'appui des agences du système des Nations unies.

Jean-Claude Gakosso a appuyé son propos sur la participation des femmes à la vie publique, relevant que la Constitution du Congo consacre la parité homme-femme. À ce sujet, il a dit que la représentation des femmes se situe actuellement à 11,5% à l'Assemblée nationale, 22,9% au Sénat, 22,85% au gouvernement, 12% dans les postes de décision au sein des diffé-

rents ministères, 18,82% dans les Conseils départementaux, 23,5% dans les Conseils municipaux et 20% à la Cour suprême. Pour ce qui est de l'autonomisation de la femme, des actions sont réalisées sur l'ensemble du territoire national par le gouvernement. Elles sont orientées vers les secteurs agricoles, les métiers de la couture et de la coiffure. L'abolition de toutes les discriminations à l'égard des femmes en matière de succession et de rites traditionnels ; la protection des enfants contre leur exploitation économique ou sociale; le droit à l'éducation et la protection des groupes vulnérables, dont celle des réfugiés rwandais et centrafricains; ainsi que la défense des personnes vivant avec handicap sont autant d'autres secteurs qui font l'objet d'une attention de la part du gouvernement. S'y ajoute le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice et de l'administration pénitentiaire.

La paix est progressivement revenue dans le Pool

Evoquant le déplacement de la population du département du Pool, consécutif à la crise qui a sévi dans cette partie du Congo, Jean-Claude Gakosso a indiqué qu'un plan d'aide humanitaire avait été mis en place en 2017 par le Haut Commissariat des Nations unies pour les

réfugiés, en vue d'appuyer les efforts du gouvernement. Un autre plan similaire a été lancé en mars dernier. Le chef de la diplomatie congolaise a rappelé que le 23 décembre de l'année dernière, un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités avait été signé entre le gouvernement et les représentants de la rébellion active dans la région. « Depuis presque un an, la paix est progressivement revenue dans le département, grâce aux efforts conjoints des pouvoirs publics et de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, favorisant ainsi le retour de la population naguère déplacée », a-t-il souligné. Et un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants a été adopté et est en cours d'exécution actuellement, a-t-il ajouté.

La délégation congolaise a dit aussi attacher une importance capitale aux droits économiques et culturels de la population. « Notre gouvernement, comme la plupart des gouvernements dans le monde, reste convaincu que le développement économique est l'un des facteurs décisifs dans la garantie des droits de l'homme », a souligné Jean-Claude Gakosso. Il a passé en revue les voies et moyens mis en place pour lutter contre le chômage, la pauvreté et corriger la faiblesse du système des soins de santé au Congo : le Plan na-

tional de développement 2018-2022, le Plan pour la promotion de l'emploi, le processus d'élaboration de la Couverture santé universelle, tous réalisés dans le cadre de La marche vers le développement, projet de société du président Denis Sassou N'Guesso, pour ne citer que ces exemples.

« La République du Congo reconnaît en toute humilité que la mise en œuvre des recommandations qu'elle a acceptées lors du 2e cycle de l'Examen périodique universel n'est pas exempte de difficultés », a insisté le ministre des Affaires étrangères, soulignant que la « perfection n'est pas de ce monde ». Il a, par ailleurs, promis qu'avec « la même détermination », le Congo mobilisera les ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective des recommandations du 3e cycle.

Notons que la délégation congolaise au troisième passage de l'EPU était composée, entre autres, du ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin MOUNGALLA, du ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples, Aimé Ange WILFRIED BININGA, de la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette DINGA DZONDO, et de la ministre en charge de la Promotion de la femme, Inès NEFER INGANI.

Nestor N'Gampoula



Jean-Claude Gakosso présentant le rapport du Congo

GABON

La Constitution connaît une légère modification

En l'absence du chef de l'Etat, la Cour constitutionnelle a ajouté un alinéa à l'article 13 de la loi fondamentale qui concerne l'empêchement du président d'exercer ses fonctions, autorisant le vice-président, Pierre-Claver Maganga Moussavou, à présider un conseil des ministres.

Trois semaines après l'hospitalisation du président Ali Bongo Ondimba en Arabie saoudite, le Premier ministre gabonais, Emmanuel Isoze Ndonget, a saisi la Cour constitutionnelle pour statuer sur les articles 13 et 16 de la Constitution. Dans sa décision, la Cour constitutionnelle reconnaît une indisponibilité temporaire du chef de l'Etat; un cas qui n'est pas prévu par l'article 13 de la Constitution qui statue sur la vacance de pouvoir. D'où sa décision d'y ajouter un nouvel alinéa. Depuis l'hospitalisation du chef de l'Etat, aucun Conseil des ministres n'a eu lieu à Libreville. « En cas d'indisponibilité temporaire du président de la République, certaines fonctions dévolues à ce dernier peuvent être exercées

soit par le vice-président de la République soit par le Premier ministre sur autorisation spéciale de la Cour constitutionnelle saisie par le Premier ministre ou un dixième des députés, des membres du gouvernement chaque fois que nécessaire », selon cet ajout.

Suite à cette saisine, « la Cour constitutionnelle, en sa qualité d'organe régulateur du fonctionnement des institutions, autorise le vice-président de la République à convoquer et à présider un Conseil des ministres qui portera exclusivement sur l'ordre du jour joint à la requête du Premier ministre », a déclaré devant la presse réunie à la Cour, le juge François de Paul Antony ADIWA. La Cour explique avoir pris cette décision « dans le souci d'assurer la continuité de l'Etat et du service public ». Cette institution est cependant restée muette sur les causes de l'indisponibilité temporaire du président Ali Bongo.

« Si le vice-président de la République présidait effectivement un Conseil des ministres (...) nous nous trouverions en face

d'un coup d'Etat », a déclaré, avant même la décision de la Cour, l'opposant Jean-Gaspard Ntoutoume AYI.

Avant la révision de la loi fondamentale du pays par la Cour constitutionnelle, seul le président de la République pouvait autoriser le vice-président à organiser un Conseil des ministres. La « vacance du pouvoir », qui entraîne la prise de pouvoir temporaire par le président du Sénat jusqu'à l'organisation d'une élection présidentielle, n'est pas à l'ordre du jour. Le « chef de l'Etat continue d'exercer ses fonctions », avait déclaré, le 11 novembre, le porte-parole de la présidence, Ike NGOUONI.

La rareté des informations sur l'état de santé d'Ali Bongo Ondimba alimente fausses nouvelles et rumeurs les plus alarmistes. La présidence a reconnu pour la première fois, le 11 novembre, de manière implicite, la gravité de l'état de santé du président, victime d'un AVC (accident vasculaire cérébral), selon une source étrangère proche du président. La date de son retour au pays n'est pas encore connue.

Josiane Mambou Loukoula

AFRIQUE SANTÉ

Baisse importante d'excisions et de mutilations sexuelles

Grâce aux campagnes de sensibilisation, les mutilations sexuelles sur les jeunes filles seraient en régression significative dans la plupart des régions du continent, selon une étude publiée dans la revue scientifique «BMJ Global Health».

L'étude a été menée à partir des données de l'Unicef. Il fait état d'une baisse importante des pratiques mutilantes sur les filles de 0 à 14 ans (7,3% par an en Afrique de l'est entre 1995 et 2014); en Afrique du nord (4,4% par an entre 1990 et 2015) et en Afrique de l'ouest (-3% par an entre 1996 et 2017).

D'autres pays hors Afrique sont concernés par les mutilations sexuelles, notamment l'Inde, l'Indonésie, Israël, la Malaisie, la Thaïlande et les Emirats arabes unis. A cela s'ajoutent certaines régions en Europe et d'Amérique du nord et du sud du fait des migrations. Dans certains pays (Mali, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Djibouti et Soudan) plus de 40% des enfants de 0 à 14 ans subissent une mutilation génitale chaque année.

L'étude appelle à maintenir les campagnes pour convaincre la population d'abandonner des pratiques aux conséquences «dévastatrices» en termes de santé sexuelle et psychologique et à en faire un enjeu majeur de santé publique. Les chercheurs invitent à prendre les données avec beaucoup de prudence, du fait de possibles sous-déclarations de la part de la population dans des pays où les mutilations sont officiellement interdites, par peur des sanctions.

Pour Naana Otoo-Oyortey, responsable d'une association de lutte contre les mutilations sexuelles, « il est crucial que l'approche purement statistique s'accompagne d'une analyse précise des changements d'attitude envers les mutilations génitales dans ces pays ». Selon les estimations de l'Unicef, deux cents millions de femmes et d'enfants dans le monde ont subi des mutilations sexuelles.

Noël Ndong



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

**PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS
ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE-FORET/BOIS (PACIGOF)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 020-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : 2000130013732

N° d'Identification du Projet : P-CG-KZO-001

« Recrutement d'un cabinet de consultants pour la réalisation d'une étude visant la revue et le diagnostic assorti de recommandations, du portefeuille d'entreprises publiques, parapubliques et des participations de l'Etat »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois « (PACIGOF) » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestations des services d'un consultant «Firme» pour la réalisation d'une étude visant la revue et le diagnostic assorti de recommandations, du portefeuille d'entreprises publiques, parapubliques et des participations de l'Etat »

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, sans être exhaustive : (1) dresser la situation exacte des entreprises publiques au Congo à travers un recensement exhaustif des entreprises publiques et parapubliques existantes (nombre, secteurs, niveau de participation de l'Etat, adresses, identité bancaire, etc.) ; (2) conduire un diagnostic financier et comptable des entreprises recensées dans le portefeuille Public en se basant sur l'analyse des trois derniers états financiers ; (3) faire le point exhaustif de toutes les participations de l'Etat dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'un diagnostic suivi de recommandations sur ces entreprises ; (4) apprécier la gouvernance générale des entreprises publiques : cadre réglementaire régissant les entreprises publiques et leur application, périodicité des réunions du Conseil d'Administration (CA), comptes rendus des CA, rapports d'activité, rapports financiers, existence et application de manuels de

procédures administratives et financières ; cadre institutionnel global ; (5) proposer une politique et une stratégie de gestion du portefeuille Public en indiquant les axes et les modalités de repositionnement ainsi que les actions et mesures d'accompagnement ; (6) faire des recommandations en terme de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public en matière de suivi du portefeuille des entreprises de l'Etat ainsi que des différentes participations et proposer des mesures de renforcement des capacités appropriées couvrant différents domaines (ressources humaines, capacités organisationnelles, équipements et matériels, système de suivi et d'information, base de données, formation, mise à niveau des systèmes comptable et financier, restructuration etc.).

2. L'Unité de Coordination du projet PACIGOF, ci après dénommée l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle invite les consultant (Firme) à présenter leur candidature e vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (lettre de motivation, documentation, référentiel des prestations similaires dans au moins deux continents, expérience dans les missions comparables et en particulier auprès des Gouvernements, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour favoriser leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet

2012» disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale).

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard, le 20 décembre 2018 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention : « AMI n°020-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018 - Recrutement d'un cabinet de consultants pour la réalisation d'une étude visant la revue et le diagnostic assorti de recommandations, du portefeuille d'entreprises publiques, parapubliques et des participations de l'Etat »

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois - (PACIGOF)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 22 613 18 38 / 05 513 60 43 ; E-mail : pacigofcongo@gmail.com

Brazzaville, le 14 novembre 2018

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

**PROJET D'APPUI AU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS
ET A LA GOUVERNANCE SECTORIELLE-FORET/BOIS (PACIGOF)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 021-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018
(SERVICES DE CONSULTANTS)**



Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : 2000130013732

N° d'Identification du Projet : P-CG-KZO-001

« Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser un audit comptable et financier portant sur les arriérés intérieurs commerciaux de la République du Congo »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois « (PACIGOF) » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de prestations des services d'un consultant «Firme» pour réaliser un audit comptable et financier portant sur les arriérés intérieurs commerciaux de la République du Congo »

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, sans être exhaustive : (1) recenser les titres de créances par année ; (2) déterminer les montants des arriérés au 31 décembre 2018 ; (3) Vérifier et valider les titres de créance ; (4) Vérifier la certification du service fait et les calculs de liquidation ; (5) Elaborer un fichier unique et sécuriser des arriérés validés. La durée des prestations est de 90 jours calendaires et le démarrage est prévu en janvier 2019, au plus tard.

2. L'Unité de Coordination du projet PACIGOF, ci après dénommée « l'Organe d'exécution, (OE) e sigle » invite les consultants (Firme) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrit ci-dessus. Les

consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (lettre de motivation documentation, référentiel des prestations similaires dans au moins deux continents, expérience dans les missions comparables et en particulier auprès des Gouvernements, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour favoriser leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012» disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs notamment) relatives à cet avis aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi, de 08 heures 00 à 16 heures 00

(heure locale).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard, le 20 décembre 2018 à 12 heures, heure locale et portées expressément la mention : « AMI n°021-MPSIR-PACIGOF-CPM 2018 - Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser un audit comptable et financier portant sur les arriérés intérieurs commerciaux de la République du Congo »

Projet d'Appui au Climat des Investissements et la Gouvernance Sectorielle-Forêt/ Bois - (PACIGOF)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur

Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 22 613 18 38 / 05 513 60 43 ; E-mail : pacigofcongo@gmail.com

Brazzaville, le 14 novembre 2018

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

APPEL À CANDIDATURES

Lancement du Luxembourg art prize

Le prix s'adresse aux artistes de tous les pays du monde, amateurs et professionnels, travaillant en dessin, gravure, installation, peinture, performances, photographie, pratiques numériques, sculpture, son, vidéo, techniques mixtes et arts décoratifs. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2019.

Le Luxembourg art prize a pour but de révéler et promouvoir des artistes talentueux et encore méconnus de la scène contemporaine internationale. Il assure une fonction de découverte et s'adresse à tout artiste amateur ou professionnel, sans condition d'âge, de nationalité ou de lieu de résidence. Pour y postuler, l'artiste doit ouvrir un espace candidat sur le site internet du Luxembourg art prize et y remplir son dossier de candidature en ligne.

Le dossier doit comporter le nom et prénom du candidat, son adresse postale, son adresse e-mail, son numéro de téléphone, une brève note de présentation de la démarche artistique ; une photo d'identité de bonne qualité ; une sélection d'une à plusieurs œuvres, de même technique ou de techniques différentes, avec un visuel de bonne qualité pour chaque œuvre afin de permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible de la pratique du candidat.

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas rempli en ligne depuis l'espace candidat personnel de l'artiste. Le candidat peut mettre à jour et compléter sa candidature en ligne autant que souhaité avant le 30 avril 2019 à minuit. Il doit obéir aux critères suivants ; l'originalité du travail, la maîtrise technique, la cohérence de l'œuvre, la fraîcheur, la nouveauté, la continuité historique, les références artistiques, littéraires, historiques, scientifiques ou philosophiques

de son travail, le message transmis, la poésie qui se dégage du travail.

Pour les candidats travaillant exclusivement sur support vidéo, il leur est conseillé de fournir un lien vers un site tiers, tel que Vimeo, YouTube ou leur site personnel, permettant de visionner la vidéo. Le dossier de candidature peut être rédigé dans la langue maternelle du candidat, si c'est plus confortable pour lui. Les candidats ne doivent pas envoyer d'œuvres d'art originales au Luxembourg.

La participation au Luxembourg art prize est subordonnée à un droit d'inscription à régler en ligne. Ce droit d'inscription s'élève à cinquante-cinq euros, celui-ci contribue à l'équilibre du budget de la Pinacothèque de Luxembourg, lieu d'exposition muséal gratuit et sans but lucratif financé par des donateurs privés.

Le lauréat du prix recevra une bourse de vingt-cinq mille euros versée sur son compte bancaire dans les jours qui suivent. Les finalistes gagneront une exposition collective dans la galerie Hervé Lancelin. Tous les frais afférents à la venue et au séjour au Grand-Duché de Luxembourg des artistes finalistes et d'un accompagnateur de leur choix seront pris en charge par l'organisation, notamment le transport des œuvres d'art, les billets d'avion et de train, l'hébergement et une ration alimentaire.

Les candidats sont invités dès à présent à effectuer toutes recherches afin de déterminer si leur venue au Grand-Duché de Luxembourg nécessite un visa (<https://maee.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/visa-immigration.html>).

Le Luxembourg art prize est un prix annuel international, organisé par la Pinacothèque de Luxembourg, lieu d'exposition privé sans but lucratif.

Rosalie Bindika

CONFÉRENCE SUR LA LIBYE

Ferme engagement pour la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays

Les participants à la rencontre tenue à Palerme, en Italie, dont les travaux ont pris fin le 13 novembre, se sont félicités de la réunion en tant que plate-forme utile pour montrer l'unité de la communauté internationale dans son soutien au processus de stabilisation mené par le pays.

Dans leur déclaration finale, les participants ont appelé la communauté internationale à soutenir le processus de stabilisation dans le pays avec une direction libyenne, mettant en avant leur ferme engagement pour sa souveraineté et son intégrité territoriale. «*La situation politique et sécuritaire actuelle est «conjoncturelle» et il n'y a pas de solution militaire en Libye*», ont-ils soutenu.

À cette occasion, les participants ont réitéré «*leur approbation et total soutien au plan d'action de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour la Libye et aux efforts de l'envoyé personnel du secrétaire général onusien, Ghassan Salamé*», se félicitant du briefing qu'il avait présenté au Conseil de sécurité, le 8 novembre, dans lequel il avait appelé à «*la tenue d'une rencontre nationale inclusive dirigée par la Libye durant les premières semaines de 2019*».

À cet effet, ils ont mis l'accent sur l'importance «*de rouvrir les portes d'inscription sur les listes électorales*», réitérant «*leur détermination à suivre de près les résultats de la conférence de Palerme et à évaluer l'application des engagements pris*».

Par ailleurs, les participants ont salué l'engagement des délégations libyennes à «*encourager la chambre des représentants pour la promulgation d'une loi à l'effet d'accomplir le processus constitutionnel en tant qu'acquis principal pour la souveraineté de la*

nation libyenne et à s'acquitter de leurs responsabilités en vue de tenir des élections crédibles».

En ce qui concerne le règlement de la crise libyenne, l'émissaire des Nations unies pour la Libye, Ghassan Salamé, s'est dit «*rassuré*» sur l'engagement des Libyens et notamment sur leur soutien à la «*conférence nationale*» qu'il entend convoquer pour le printemps prochain.

L'organisation de cette conférence nationale a été «*rendue plus facile aujourd'hui grâce au soutien unanime des différentes parties libyennes*» et à «*l'engagement clair des Libyens à y participer*», a affirmé Ghassan Salamé à l'occasion d'une conférence de presse, avec le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte, en marge de la conférence de Palerme sur la Libye.

Le chef du gouvernement italien, Giuseppe Conte, a estimé pour sa part que le processus de stabilisation de la Libye est une affaire des Libyens.

«*Le soutien de la communauté internationale peut accélérer le processus de stabilisation, qui doit être totalement laissé aux Libyens. Votre destin est entre vos mains*», a-t-il lancé aux Libyens lors de cette conférence de presse.

Par ailleurs, les participants ont exhorté les représentants libyens à soutenir le principe d'inclusion, y compris la représentation des femmes lors de la conférence nationale.

Rappelant que la sécurité est une exigence primordiale pour la réalisation d'une stabilité politique et économique durable, les conférenciers ont affirmé leur soutien aux efforts contre le terrorisme et rappelé les sacrifices consentis par toutes les parties libyennes dans cette lutte.

Yvette Reine Nzaba

SPORTS DU TRAVAIL

La Ligue de Brazzaville lance sa nouvelle saison dimanche

La sixième édition de la marche sportive « Ndembo ya makasi » qui se tiendra le 18 novembre, à Kintélé, sera la première activité organisée par la Ligue pour le compte de 2018-2019.

«*Ndembo ya makasi*» est une initiative du cabinet Communica. Pour la sixième édition, l'événement est lié à la Journée internationale du diabète célébrée le 14 novembre de chaque année. Les initiateurs de cette marche ont décidé de faire une campagne de sensibilisation à la maladie, tout en promettant de faire un test de glycémie à chaque participant. «*La particularité de « Ndembo ya Mmakasi, cette année, c'est que nous disposons d'un kit pour le test de glycémie*», a affirmé Rodrigue Dinga Mbomi. Le président de la Ligue a, d'ailleurs, communiqué des chiffres très inquiétants. À travers le monde entier, une personne sur onze est diabétique, selon l'Organisation mondiale de la



Rodrigue Dinga Mbomi dévoilant les objectifs de la saison Adiac

santé. Il a ajouté qu'un sur deux ignore être diabétique. Selon lui, l'activité physique couplée à une bonne alimentation est le véritable remède.

Le départ de cette marche, a expliqué Rodrigue Dinga, va

être donné devant le complexe sportif La Concorde. «*On a essayé de faire quelque chose d'atypique. Avec un circuit où les gens vont découvrir les choses qu'ils n'ont pas l'habitude de voir. La particularité de Ndembo ya makasi, on*

ne marche particulièrement que dans la nature. Le départ se fait devant le stade de la Concorde et très vite on rentre dans les collines pour revenir au stade. C'est un circuit en boucle», a-t-il expliqué.

Outre Ndembo ya makasi, la

ligue qui a pour slogan «*Sportifions les entreprises*» a prévu d'organiser une quinzaine d'activités pour le compte de la nouvelle saison. L'organisation des championnats de football et de nzango sont ses deux activités phares. Les bases du démarrage des compétitions ont été posées avec la réunion qu'elle a organisée, le 13 novembre, avec les équipes.

En dehors de ces deux disciplines, la ligue a la volonté d'élargir son champ à d'autres. «*Nous avons l'obligation d'amener tout le monde au sport. Tout le monde ne joue pas au football, tout le monde ne joue pas au nzango et tout le monde ne marche pas. Nous comptons organiser un tournoi de basket. On a les mêmes ambitions pour le handball et pour le volleyball. Ensuite, pour les sports individuels, tennis, tennis de table, pétanque, nous avons l'ambition de travailler dans ce sens là*».

James Golden Eloué



COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax : (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

PAYS : REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET REPUBLIQUE DU CONGO

NOM DU PROJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE KETTA-DJOUUM ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BRAZZAVILLE-YAOUNDE, PHASE 2.

SECTEUR : TRANSPORT

DATE : 16/11/2018

Références Projets et Accords de Financement :

• République du Cameroun

N° Projet : PZ1-DBO-083 - N° Prêt : 2000130014483

• République du Congo

N° Projet : PZ1-DBO-167 - N° Prêt : 2000130014482

AAO No: 01/CEEAC/SG/DIPEM/ST/2018

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO) suit l'Avis Général de Passation des marchés du projet paru dans Development Business en ligne publié en date du 13 octobre 2015 et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

2. Les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Congo ont reçu des prêts auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du Projet d'Aménagement de la Route KETTA-DJOUUM et de Facilitation du Transport sur le corridor Brazzaville-Yaoundé Phase 2, et entendent affecter une partie du produit de ces prêts aux paiements relatifs au marché pour les travaux de construction de la voirie et des aménagements divers du Poste de Contrôle Unique Frontalier (PCUF) de Ntam.

3. Le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Organe de Coordination Générale du Projet et d'exécution de la composante facilitation du transport, invite par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux consistant essentiellement à :

- la construction de la voirie du PCUF (3,18 km) et des aires de stationnement pour véhicules légers (1 678 m²) avec un revêtement en béton bitumineux, des aires de stationnement pour véhicules poids lourds (5 680 m²) en dallage en béton armé ;

- la construction de deux stations de pesage, de bâtiments (une cantine, un hangar ECOR, un bureau pour les vétérinaires avec un enclos pour les animaux, un bloc sanitaire, deux guérites, deux magasins de produits chimiques) ;

- la fourniture et la pose des équipements (scanner, barrières électriques, pèse-essieux, gabarits, etc. ...) ;

- la mise en place de l'éclairage public, et l'extension des réseaux divers (électricité, adduction d'eau potable, sécurité incendie etc. ...) ;

- l'exécution d'un forage pour eau potable.

Les soumissionnaires devront satisfaire aux critères de qualification précisés dans les Instructions aux Soumissionnaires (IS), notamment :

(i) avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des cinq (05) dernières années, à compter de la date de remise des offres pour des travaux du secteur des bâtiments et des travaux publics d'un montant équivalent au moins à six milliards quatre cents millions (6 400 000 000) Francs CFA ;

(ii) avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins deux (02) projets similaires au cours des cinq (05) dernières années, à compter de la date de remise des offres ;

(iii) disposer du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux demandés ;

(iv) proposer un personnel d'encadrement ayant au moins dix (10) années d'expérience dans la réalisation des travaux similaires et ;

(v) disposer d'une facilité de crédit auprès d'un établissement financier de premier ordre d'un montant au moins équivalent à un milliard six cents millions (1 600 000 000) FCFA.

L'Appel d'Offres International se déroulera conformément aux Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux de la Banque.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux de :

a) Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Mairie de Haut de Gué Gué- BP 2112 Libreville - GABON

Tél. 00 241 44 47 31 FAX : 00 241 44 47 32 email : secretariat@ceeac.eccas.org
 Secrétaire Général Adjoint chargé du DIPEM- Département de l'Intégration Physique Economique et Monétaire (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport).

b) Ministère des Travaux Publics au Cameroun/Cellule de Suivi de l'Exécution des Travaux routiers financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque Mondiale (Cellule BAD - BM), sise à l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé, Tél. (237) 222 224 451/222 222 294 ; Fax : (237) 222 234 878/222 222 294 ; E - mail : csepr_badbm@yahoo.fr.

c) Délégation Générale aux Grands Travaux, Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise n°2, Avenue de la base Militaire au croisement avec le Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO, 5ème Étage de l'Immeuble TAMBADOU, Batignolles, Brazzaville (Congo).

5. Le Dossier d'appel d'offres pourra être retiré par les candidats, sur demande écrite dans l'un des services mentionnés ci dessus, sur présentation du reçu des frais d'acquisition dudit Dossier, dont le montant non remboursable est de Cent cinquante mille (150 000) FCFA. Ces frais devront être versés dans le compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Intitulé du compte : CEEAC ROUTE KETTA-DJOUUM (CEEAC)

Numéro du compte : ouvert auprès de la Citibank à Libreville.

Devise	Code Banque	Code Agence	N° Compte	Clé RIB
XAF	40005	00001	00-400046-002	45

Les correspondants bancaires en zone Euros et Dollars UD sont :

Citibank LONDRES (EUR)	Citibank New York (USD)
Code SWIFT : CITIGB2LXXX	Code SWIFT : CITIUS33
Créditer compte Citibank Gabon 8611521 Pour bénéficiaire final :	Créditer compte Citibank Gabon 10999137 Pour bénéficiaire final :
CEEAC ROUTE KETTA-DJOUUM	CEEAC ROUTE KETTA-DJOUUM
40005000010040004600245	40005000010040004600245
IBAN : GA40005000010040004600245	IBAN : GA40005000010040004600245
Code Swift : CITIGALX	Code Swift : CITIGALX

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres ; Acquisitions de Travaux de taille moyenne, de la Banque.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :
 Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Cabinet de Monsieur le Secrétaire Général.

Sis derrière la Mairie de haut de Gué Gué

BP 2112 Libreville (GABON) Tél : 00 241 44 47 31 ; Fax : 00 241 44 47 32

E-mail : secretariat@ceeac.eccas.org ; azonfackjc@yahoo.fr

au plus tard le ? 15 janvier 2019 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission conforme au modèle du dossier d'appel d'offres d'un montant au moins égal à cent cinquante millions (150 000 000) FCFA.

8. Les offres doivent être valides durant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 30 janvier 2019 au Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; Salle des Conférences, 1er étage du Bâtiment A, sis derrière la Mairie de Haut de Gué Gué, Libreville (GABON) ;

10. Il sera organisé à l'intention des soumissionnaires une visite du site du projet, suivie immédiatement d'une réunion d'informations le 04 janvier 2019. Le lieu de départ pour la visite est Poste Frontière du Cameroun à Ntam (frontière Cameroun/congo) à 11 heures (heure locale).

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

La tutelle dit travailler pour la reprise des cours

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean-Richard Itoua, a déclaré, le 15 novembre, au cours d'une conférence de presse, que la grève ou la situation de l'université publique était traitée sérieusement par le gouvernement.

À l'appel de l'intersyndicale, les travailleurs de l'Université Marien-Ngouabi sont en grève depuis le mois de septembre dernier, suite à la non-prise en compte de leur cahier des charges. En effet, les revendications des agents portent, entre autres, sur le paiement des arriérés de salaires et des heures supplémentaires ainsi que le versement de la contrepartie de l'Etat. Selon le ministre Bruno Jean-Richard Itoua, la situation qui se pose actuellement n'est pas un problème d'arriérés et des heures à payer.

« La question qui se pose est celle de l'autonomie financière de l'Université Marien-Ngouabi qui n'est pas un sujet conjoncturel mais structurel. Tous les intellectuels qui y travaillent devraient s'en saisir

pour faire des propositions sérieuses au gouvernement de façon à résoudre cette question définitivement », a rappelé le ministre, appelant l'intersyndicale au ressaisissement.

Répondant aux syndicats, il a indiqué que depuis plus de dix ans, il y a des grèves récurrentes chaque année pour des mêmes raisons. Conscient des effets de la grève auprès des travailleurs et des étudiants, il a dit que la responsabilité revenait à l'intersyndicale qui avait renoncé aux négociations et non au gouvernement. « Nous traitons de la situation de l'Université Marien-Ngouabi au fond structurellement et conjoncturellement. Nous travaillerons à ce que, au tant que possible, les peines que subissent les travailleurs se résolvent. Donc, il n'y a pas de grève oubliée mais nous voulons voir des syndicats présents au rendez-vous de la réflexion sérieuse, stratégique, structurelle », a-t-il espéré. Le ministre de l'Enseignement supérieur a, par ailleurs, regretté le fait que les syndicats ont refusé

d'autoriser un service minimum pour permettre le traitement de certains dossiers. L'autre main tendue consistait à l'organisation de la rentrée académique en octobre, soit vingt ans après. Hélas ! toutes ces sollicitations ont été balayées, a-t-il indiqué.

Revenant sur les quatre mois de grève passés en 2017, Bruno Jean-Richard Itoua estime qu'il n'en sera pas question cette année. « Nous sommes déjà à deux mois, nous allons tout faire pour très rapidement résoudre la situation, celle d'un dossier jugé capital, primordial par le gouvernement. Nous espérons que nous aurons la compréhension des syndicats et des travailleurs. Pour moi, trois mois c'est le maximum. J'espère qu'ils seront compréhensifs comme ils l'ont été l'année dernière. Dès que nous serons prêts, nous allons reprendre les négociations avec l'intersyndicale », a expliqué le ministre, annonçant une nouvelle réunion la semaine prochaine avec le Premier ministre pour en trouver de solutions.

Parfait Wilfried Douniama

FORMATION

Partenariat en vue entre le CFPB et le ministère de l'Enseignement technique

La responsable de la zone Afrique subsaharienne du Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) de l'Ecole supérieure de la banque, Laetitia Tartour, a échangé le 15 novembre avec le ministre de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes.



Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes et Laetitia Tartour

Les entretiens entre les deux personnalités ont porté sur l'exploration des pistes devant conduire à la conclusion d'un partenariat de formation entre le CFPB et le ministère de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante. En effet, Laetitia Tartour a indiqué que son établissement d'enseignement supérieur accompagne aussi bien les banquiers en poste pour les formations continues que les

étudiants aspirant aux métiers de la banque. Par ailleurs, elle a renchéri que le CFPB est représenté au Congo par l'Institut technique de banque. Laetitia Tartour a déclaré à la presse que depuis sa première rencontre avec le ministre de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, les deux avaient déjà émis le souhait de nouer un partenariat dans

le cadre de la formation des cadres congolais. Notons que le CFPB est rattaché à l'Ecole supérieure de la Banque de Nanterre (France). Il forme aux métiers de la banque du Brevet d'études techniques au master. Ce centre propose l'offre de formation bancaire la plus complète. Il a un réseau de près de cent établissements d'enseignement supérieur dans toute la France.

Roger Ngombé

DISTINCTION HONORIFIQUE

Romain Bienvenu Oba décoré chevalier dans l'Ordre national du mérite français

Le conseiller du ministre congolais de la Défense a été honoré par décret du président Français, Emmanuel Macron, à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Armistice marquant la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Romain Bienvenu Oba a reçu sa distinction le 11 novembre, à la case de Gaule, des mains de l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery. La cérémonie s'est déroulée en présence des plus hautes personnalités po-

munication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, de 2012 à 2014 ; conseiller à la communication et aux relations publiques du ministre à la présidence, chargé de la Coopération et de l'action humanitaire, de 2007 à 2009. Par ailleurs, Romain Bienvenu Oba a été membre de la revue «Géopolitique africaine», en qualité de conseiller auprès de la direction entre 2006 et 2014.

Depuis janvier 2017, il est membre de la Commission ad hoc mixte paritaire, char-



Romain Bienvenu Oba, au centre, posant avec Bertrand Cochery et l'attaché de Défense

litico-administratives et militaires du Congo, ainsi que des membres du corps diplomatique. On peut citer le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre et quelques membres du gouvernement. La distinction honorifique marque la reconnaissance par la France des services rendus par l'intéressé dans le cadre de la diplomatie de Défense entre le Congo et la France. Appréciant le geste, il a remercié tout spécialement le président de la République Française, Emmanuel Macron, de lui avoir accordé ce privilège; le président Denis Sassou N'Guesso, pour ses efforts en faveur d'une relation toujours excellente et tournée vers l'avenir entre le Congo et la France ; le ministre de la Défense, Charles Richard Mondjo, pour son engagement en faveur du renforcement de la coopération de Défense avec la France. Romain Bienvenu Oba, rappelons-le, officie actuellement en qualité de conseiller à la Coopération et au lien armée-nation au cabinet du ministre de la Défense nationale de la République du Congo, poste qu'il occupe depuis avril 2018. Il a été successivement conseiller politique et à la communication du ministre de la Défense nationale entre 2009 et 2018 ; conseiller politique du ministre de la Com-

gée de mettre en œuvre l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement de la République du Congo et le révérend pasteur Ntoumi, signé le 28 décembre 2017 à Kinkala, dans le département du Pool. Au plan de la formation universitaire, il est diplômé des lettres modernes, de la communication à l'Université Marine-Ngouabi et de management de l'université de Corte en France. Il a suivi d'autres formations complémentaires, notamment à l'Institut d'études diplomatiques de l'université de Pékin, en Chine, au Geneva centre for security policy et au Centre des hautes études de défense et de sécurité de Dakar, formation dédiée aux attachés de défense, diplomates et hauts fonctionnaires. Il est, depuis 2012, personnalité d'avenir défense, un programme piloté par le ministère des Armées de la République Française. Enfin, politiquement, il est membre du Parti congolais du travail. En termes de distinction honorifique, Romain Bienvenu Oba est chevalier dans l'Ordre national du mérite français ; officier dans l'Ordre du mérite de l'Organisation du sport militaire en Afrique ; chevalier dans l'Ordre du mérite congolais et chevalier de l'Ordre national de la paix.

Guillaume Ondzé

DÉVELOPPEMENT

Deux projets pour relancer l'activité agricole dans le Pool

Les initiatives «Appui d'urgence à la relance de la production agropastorale et halieutique dans le département du Pool» et «Appui au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes déplacées du Pool», ont été lancées, le 15 novembre, à Brazzaville.

Initiés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les deux projets visent à rétablir des moyens de subsistance en vue de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Pool. Pour la représentante de la FAO au Congo, Suze Percy Filippini, il s'agit de renforcer la résilience en reliant les interventions d'urgences aux activités concrètes de relèvement précoce durable, d'assurer un accès durable aux ressources et aux services ainsi qu'une croissance durable aux moyens d'existence.

« Les personnes déplacées qui retournent dans leurs ménages doivent bénéficier d'un soutien approprié pour redémarrer les activités agricoles, tout en ayant un accès

vivrières qui auront le plus d'impact sur la sécurité alimentaire dans ce département».

Pour le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Henri Djombo, certes, les besoins à satisfaire sont de plusieurs ordres mais il n'en demeure pas moins vrai que la fourniture du matériel aratoire et des semences de qualité, le repeuplement des élevages et la réhabilitation des étangs sont en ligne de mire des interventions prioritaires.

Notons que les interventions de ces deux projets seront concentrées au niveau des districts de Mindouli, Goma-Tsésé, Kindamba, Vindza, Kimba et Mbanza-Ndounga.

Le département du Pool figure parmi les grands bassins de production agricole et greniers du Congo, à côté des départements de la Bouenza, du Niari et des Plateaux. Selon le dernier recensement général de l'agriculture, le Pool couvre 124 000 ha de terres exploitées et compte environ 45 136 ménages, soit 79 907 actifs agricoles.

Mais, au cours de ces deux décennies, ce dé-



Une vue partielle de la salle lors du lancement des projets

adéquat aux services sociaux de base et à la protection tant physique que sociale », a-t-elle indiqué, ajoutant que « l'approvisionnement en semences et intrants agricoles de qualité, avant la prochaine saison agricole, est une priorité majeure pour assurer la production et les récoltes des cultures

partement a été fortement exposé aux effets néfastes des crises sociopolitiques qu'a connues le Congo. Cette situation a eu des répercussions dévastatrices sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de la population.

Lopelle Mboussa Gassia

SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT

La créativité féminine, un vrai challenge au Congo

La problématique a été débattue, le 15 novembre à Brazzaville, à l'ouverture de l'activité initiée par Jokkolabs Global, un organisme privé spécialisé dans l'entrepreneuriat pour la création d'une croissance inclusive.



Vanessa Méto (au milieu en bleu) avec les panélistes/Adiac

La quatrième édition de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat se déroule jusqu'au 17 novembre. A l'ouverture des travaux, une conférence-débat a été organisée sur l'entrepreneuriat, avec une attention particulière sur la créativité féminine. Un panel de quatre jeunes entrepreneurs congolais, parmi lesquels deux dames évoluant dans le commerce et dans la photographie, a été mis en place pour la circonstance. Il ressort des échanges interactifs que les Congolaises, à l'image des hommes, disposent de toutes les capacités managériales propres à faire d'elles de grandes entrepreneures. Pour y arriver, elles doivent se battre, en ôtant en elles l'esprit d'infériorité pour devenir plus créatives afin de relever les défis de l'entrepreneuriat féminin au Congo.

« Nous sommes contents de la qualité des interventions. Nous pensons que l'entrepreneuriat congolais a encore de beaux jours devant nous. La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat a quatre axes principaux. Il s'agit, entre autres, d'engager, d'innover et de sensibiliser. A cette l'occasion, nous leur avons parlé des défis et risques autour de l'entrepreneuriat », a précisé la coordonnatrice de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, Vanessa Méto.

Il faut dire que ce projet vise à promouvoir l'émergence d'une culture entrepreneuriale au Congo en faveur d'une croissance inclusive. Il s'agit, entre autres, d'initier les jeunes à l'entrepreneuriat ; de les mettre en réseau afin qu'ils découvrent de nouvelles idées et intègrent les entrepreneurs actifs en vue de leur permettre de réaliser leurs rêves.

La semaine mondiale de l'entrepreneuriat au Congo se clôturera en week-end à Pointe-Noire par un grand dîner de gala, au cours duquel quelques porteurs de projets seront récompensés. Elle se tient chaque année. La prochaine édition aura lieu en novembre 2019 à Brazzaville et Pointe-Noire.

Firmin Oyé

SANTÉ PUBLIQUE

Une énième mission médicale chinoise au Congo

Les trente-trois membres de la délégation, dont vingt-huit médecins, trois interprètes et deux cuisiniers, vont exercer pendant près d'un an à l'hôpital d'amitié sino-congolaise de Mfilou, à Brazzaville, et à l'hôpital général de Loandjili, à Pointe-Noire.

La cérémonie officielle de réception de la vingt-cinquième mission médicale chinoise s'est déroulée, le 14 novembre à Brazzaville, en présence de la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, et de l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin. Elle a été couplée à la remise d'équipements médicaux à l'hôpital d'amitié sino-congolaise de Mfilou. Cette mission médicale s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé le 24 juillet dernier entre les gouvernements des deux pays. Sa durée est d'un an allant de juillet 2018 à juil-

let 2019, selon le texte.

En effet, pour cette vingt-cinquième mission, quatre services sont retenus, parmi lesquels la chirurgie, l'ophtalmologie et la stomatologie. Soulignant l'apport de cette mission dans l'offre de soins de qualité aux malades, la ministre de la Santé et de la population espère que les quelques difficultés de communication pourraient être surmontées par un apprentissage de la langue française par des médecins sélectionnés. « La présence de la mission médicale chinoise au Congo revêt une importance capitale dans la mesure où elle vient combler le déficit en personnels de santé spécialisés et participe à l'amélioration de la qualité des soins. Elle assure aussi un transfert de connaissances et de technologie », a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.



La ministre et l'ambassadeur posant avec les membres de la mission/Adiac

Rappelant l'importance des relations de coopération entre le Congo et la Chine, dans le domaine de la santé, elle a indiqué que cela datait de 1963. Grâce à l'intérêt que les deux chefs d'Etat accordent à la résolution des problèmes de santé de la population congolaise, le Congo a déjà bénéficié

de vingt-cinq missions médicales. « Chers coopérants, je suis très heureuse de vous compter parmi les trente-trois membres de la mission médicale chinoise au Congo, venue pour nous appuyer dans l'offre de soins de qualité aux malades. J'ose espérer que les per-

sonnels soignants congolais et chinois vont mutualiser leurs efforts, connaissances et expériences, et que chacun en tirera un grand profit », a poursuivi la ministre.

Quant au don chinois en équipements médicaux, sa valeur est estimée à plus de quatre cents millions FCFA. Réceptionnant un échantillon, Jacqueline Lydia Mikolo a félicité la partie chinoise car cela constitue un véritable ballon d'oxygène pour renforcer le plateau technique de l'hôpital d'amitié sino-congolaise. Ceci à l'instar de l'épineux problème d'équipements de laboratoire non encore résolu, constituant un autre défi majeur pour le fonctionnement optimal de cette structure sanitaire, érigée dans le septième arrondissement de Brazzaville.

Parfait Wilfried Douniama

TOURNOI DES VÉTÉRANS

Sara Ahoui à l'honneur de la onzième édition

Le « Challenge Sara attaque » qui se disputera le 17 novembre, au gymnase Henri-Elendé de Brazzaville, est dédié, cette fois-ci, à Sara Ahoui, la deuxième femme à être à l'honneur après la ministre Rosalie Matondo.

La onzième édition du tournoi des vétérans mettra aux prises les équipes Ewawa d'Inter, d'Ebeba, de Kinda Odzoho et l'AS Lumière. Le Gabon sera représenté par les vieilles gloires de Libreville et de Mouanda, uniquement dans la version masculine, tandis que la République démocratique du Congo confirme sa présence dans les deux versions. Ce tournoi compte parmi les activités phares de la Fédération congolaise de volleyball (Fécovo) d'autant plus qu'elle s'appuie sur son organisation pour ouvrir la nouvelle saison 2018-2019.

La culture de l'amitié, la promotion et l'épanouissement du volleyball restent les objectifs du tournoi des vétérans. Il a été créé pour assurer le regroupement des anciens joueurs internationaux ou non autour des jeunes volleyeurs aux fins de pérenniser en eux l'amour et l'engouement de la pratique de la discipline. Sara Ahoui est donc la onzième vieille gloire à être à l'honneur après Jean-Claude Mopita, Pierre Mpouo, Moïse Diata, Pascal Akouala, Emille Bakalé, Valère Madi Ngoma, Calixte Nganongo, Rosalie Matondo, Jean-

Marie Ompebé et Euloge Simplicie Lébi. Un choix porté sur son attachement, son dévouement et sa sensibilité à promouvoir le volleyball national à travers les actes de bienfaisance et de sponsoring.

« C'est un grand privilège, un honneur que la Fécovo m'a fait élire vétérane... Pendant une année, je serai le porte-étendard du volleyball. C'est une grande surprise parce que cela fait douze ans que j'ai quitté le milieu du volleyball. M'élire vétérane m'a donné envie de renouer avec ma passion pour cette discipline que j'ai pratiquée pendant douze ans », a commenté Sara Ahoui, le 14 novembre, en conférence de presse.

Qui est Sara Ahoui ?

Née le 21 décembre 1978 à Loubo-mo (actuelle Dolisie), Sara Ahoui est l'une des premières joueuses de l'équipe féminine d'Interclub volleyball. Elle découvre sa passion pour le sport lors de la Coupe du monde de football 1990, au cours de laquelle les Lions Indomptables du Cameroun avaient atteint les quarts de finale. Elle fait ses premières armes au volleyball en 1994 lors des vacances scolaires qu'elle passe à Pointe-Noire, avant d'intégrer l'Interclub en 1995. Elle progresse très vite et se distingue par ses qualités techniques et son caractère très humain. Motivée, réceptive, fiable,

très engagée et volontaire, elle a porté plusieurs fois le brassard de capitaine dans son club Interclub et en équipe nationale.

La meilleure performance jamais réalisée par l'équipe dames

Durant ses douze ans de carrière, elle a gardé pour meilleur souvenir la participation du Congo à la Coupe d'Afrique des nations de volleyball à Nairobi, au Kenya, en 2005. Les Diables rouges avaient remporté la médaille de bronze. « En 2005 nous avons été médaillées de bronze au Kenya au niveau africain. Cela nous donnait le ticket pour aller jouer la Coupe du monde. Malheureusement, pour des raisons financières, le Congo n'a pas pu jouer la Coupe du monde », a-t-elle souligné, avant d'ajouter que « c'était la plus belle performance jamais réalisée par l'équipe dames de volleyball au Congo ». Le nom « Sara attaque » fait aussi partie des meilleurs souvenirs qu'elle a gardés. « Sarah attaque », a-t-elle expliqué, remonte à 1995. Elle venait de jouer sa première compétition au cours de laquelle elle avait réussi à mettre huit points au service. Elle était intraitable au bloc et avait eu un trophée pour le contre. « Après cette compétition, l'équipe dirigeante nous avait mis en stage. Quand mes coéquipières venaient me chercher à la maison en chantant



Sara Ahoui (au milieu) répondant aux questions de la presse Adiac

: quand Sara se trouve devant la balle que fait Sara... Sara attaque. Tous mes voisins m'appelaient Sarah attaque. Nous avons pensé ensemble avec mes coéquipières qu'il fallait garder ce beau souvenir », a-t-elle commenté.

À côté d'un grand souvenir, elle garde un regret de n'avoir pas su concrétiser son rêve d'être une joueuse professionnelle internationale. « Mon grand regret c'est de ne pas avoir été joueuse professionnelle. J'ai eu l'opportunité de jouer avec les équipes françaises pro en 2001 quand je séjournais en France. Je me suis entraînée avec les équipes professionnelles. C'était de manière décomplexée. Et, à la fin, le coach a sollicité pour que je vienne jouer pour l'équipe. Mais en revenant pour des raisons familiales (ma cadette qui était aussi joueuse de volleyball

était sérieusement malade), je ne pouvais pas partir à ce moment-là et laisser ma famille dans cette situation », a-t-elle justifié.

Outre l'Interclub, Sara Ahoui a aussi porté les couleurs de l'AS Vita club de Kinshasa avec laquelle elle a remporté de nombreux trophées. L'ancienne diable rouge a abandonné la pratique du volleyball en 2006 à cause des occupations professionnelles. Elle avait intégré l'ONU où elle occupe actuellement le poste de conseillère en communication du Programme des Nations unies pour le développement et appui à la coordination des Nations unies. En mai 2014, elle rejoint l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques.

James Golden Eloué

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise : le 28 novembre 1958, naissance de la République du Congo

Deux ans après la naissance de la République du Congo, au moment de son accession à l'indépendance, une bataille juridique épique eut lieu entre les deux Congo. C'est Stéphane Tchitchelle qui en parle le mieux. Dans son discours, le chef de délégation congolaise à l'ONU, à l'occasion de l'admission de la République du Congo dans cette organisation (23 septembre 1960), déclarait : « Le 28 novembre 1958, naissait notre jeune Etat, notre République du Congo ; c'était l'avant-dernière étape du parcours de décolonisation amorcée par le général de Gaulle lors de la Conférence de Brazzaville en 1944 ».

Or, en face, il y a deux ans, le Congo belge connaissait toujours le même régime colonial sans la moindre modification, et les autorités de ce territoire songeaient seulement à y organiser des élections au niveau de communes rurales.

Sans tenir aucunement compte de cette antériorité indiscutable, le président du Mouvement national congolais, j'ai nommé Patrice Lumumba, manifestait dès le début de 1960 l'intention de donner à tout ou partie du Congo, dès son indépendance, le titre de la République du Congo. Voyant la menace se dessiner, notre président saisissait, dès le 20 avril, le président de la Communauté de cette question en vue de consolider auprès des organisations internationales l'appellation constitutionnelle de « République du Congo ».

Dans le même temps, nous étions reconnus comme tels, par les organismes internationaux, en particulier le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation mondiale de la santé.

Tout ceci n'empêche pas le gouvernement de l'ex-Congo belge de décider, le 26 juin 1960, lors d'un conseil des ministres, et non pas, je le souligne, par le vote de l'Assemblée, de donner le nom de République du Congo à ce pays. Nos positions, notre existence, nos droits étaient ignorés et les relations que nous désirions toujours fraternelles avec nos voisins auxquels tant de liens nous unissent, commençaient par une agression morale de leur part.

Le 28 juin, Monsieur le président adressait à M. Kasa Vubu un télégramme ainsi conçu : « Mon gouvernement s'oppose donc formellement à votre proposition. Il est convaincu qu'en raison des liens fraternels et d'amitié qui doivent présider à nos relations, le gouvernement de Léopoldville se fera un devoir de reconnaître nos droits définitivement acquis à cette appellation ».

Le même télégramme fut adressé au Premier ministre Lumumba ; le tout fut sans réponse. Le même jour, notre Assemblée, en sa résolution n°2-60, protestait contre le geste discourtois du gouvernement de l'ex-Congo belge qui a décidé unilatéralement de choisir comme nom de son Etat celui qui appartenait déjà à notre République. Toutes ces protestations, les nôtres, celles du président de la Communauté, restèrent sans effet. Lorsque le Conseil de sécurité, en sa séance du 23 août, a décidé à l'unanimité de reconnaître à l'Assemblée générale l'admission de notre pays au sein des Nations unies, il l'a fait sous le nom de « République du Congo ». Cependant, par voix de son président, il exprimait en même temps le vœu de voir les deux République du Congo résoudre, avant le 20 septembre, date de la réunion de l'Assemblée générale, le problème de leurs appellations respectives.

« ... J'ai fait contacter M. Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Léopoldville, et l'ai invité à venir examiner avec moi à Brazzaville, la question des appellations respectives de nos pays. M. Bomboko a répondu sa réponse jusqu'à samedi soir : il refusait de venir. L'ambassade de France à Léopoldville, terrain neutre, s'étant entremise, s'offrait à ménager une entrevue entre M. Bomboko et moi-même à l'occasion d'un déjeuner... J'ai cru devoir accepter de faire le premier pas et je me suis rendu à l'ambassade de Léopoldville, lundi dernier, à 12h30. Au cours du repas, j'ai essayé d'engager la conversation sur le problème qui nous préoccupe mais sans résultats. M. Bomboko faisait des difficultés pour me répondre avant 15 h. Ce fut pour m'entendre dire alors que le gouvernement de M. Lumumba n'avait pas l'intention et n'estimait pas nécessaire de modifier l'appellation donnée à l'ex-Congo ».

M. Bomboko a refusé d'admettre nos droits acquis antérieurement et a estimé qu'en droit international, l'antériorité de la République du Congo ex-belge était manifeste puisqu'elle avait accédé à l'indépendance le 30 juin, alors que notre pays n'avait acquis sa pleine souveraineté que le 15 août, ce que le Conseil de sécurité avait entériné le 7 juillet pour l'ex-Congo belge et le 23 août en ce qui concerne notre pays ». Las des tergiversations de Lumumba, Premier ministre de l'autre Congo et de Justin Bomboko, son ministre des Affaires étrangères, Stéphane Tchitchelle déclara à la tribune des Nations unies : « La Nation que j'ai l'honneur de représenter ici et qui répond à l'appellation République du Congo a pour capitale Brazzaville ».

Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu